



**ACCEPTABILITÉ SOCIALE DES PROJETS D'HYDROCARBURES
EN MILIEU MARIN ET CÔTIER**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

dans le cadre du programme de maîtrise en Gestion des Ressources Maritimes
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès Sciences

PAR

©ANNE-SOPHIE SAINTE-MARIE

Août 2016

Composition du jury :

Emmanuel Guy, président du jury, Université du Québec à Rimouski

Claude Rioux, directeur de recherche, Université du Québec à Rimouski

Jean-Éric Turcotte, examinateur externe, Stratégies Saint-Laurent

Dépôt initial le 16^{er} décembre 2015

Dépôt final le 18 août 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

Service de la bibliothèque

Avertissement

La diffusion de ce mémoire ou de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire « *Autorisation de reproduire et de diffuser un rapport, un mémoire ou une thèse* ». En signant ce formulaire, l'auteur concède à l'Université du Québec à Rimouski une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de son travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, l'auteur autorise l'Université du Québec à Rimouski à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de son travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits moraux ni à ses droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, l'auteur conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont il possède un exemplaire.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les personnes qui m'ont permis d'aller jusqu'au bout de cette recherche, malgré les difficultés inhérentes au sujet. D'abord, mon directeur Claude, merci pour votre patience et votre supervision, mais aussi pour votre modernité : diriger un mémoire, à distance, est un défi en soit. La maîtrise en Gestion de Ressources Maritimes m'a certainement apporté plus que je n'aurai pu imaginer en 2014. Merci à Jean-Éric, mon directeur de stage, que je remercie pour l'accueil à Stratégies Saint-Laurent. Céline et toi avez fait en sorte que je puisse participer à une variété d'évènements qui n'a pu qu'enrichir cette recherche. Merci aussi pour les pistes de recherche et les réflexions pertinentes.

Merci à tous ceux qui m'ont rappelé l'importance de la sphère sociale dans le développement durable, dans mes moments de découragement. Merci à mon ami Sleiman de m'avoir fait découvrir L^AT_EX et ainsi gagner une expérience de rédaction, si parfois enrageante, certainement gratifiante. De tout cœur, merci à mon partenaire pour ses encouragements, ses talents de vulgarisateur, mais surtout merci d'être une source d'énergie (renouvelable!) toujours là pour moi. Inévitablement, merci à mes parents de penser à moi, notamment à chaque fois que vous lisez le terme *acceptabilité sociale* dans le journal du matin.

Enfin, merci aux lecteurs et lectrices qui prendront le temps de lire ce mémoire, et je l'espère, de continuer la réflexion et le travail sur le sujet.

RÉSUMÉ

L'acceptabilité sociale est un concept de plus en plus présent dans l'étude de projets énergétiques majeurs. Plusieurs projets d'hydrocarbures (oléoducs, exploration, extraction ou transport) sont envisagés dans un avenir proche. La majorité de ces projets est fortement liée à l'environnement fluvial et marin du Québec, des milieux reconnus fragiles et vitaux pour la population. L'acceptabilité sociale jouera un rôle important dans l'évaluation de ces projets. Pourtant, la définition de l'acceptabilité sociale manque de consensus. Les divergences dans son utilisation ou dans la façon de la mesurer portent préjudice à ses objectifs, basés sur les principes du développement durable. Une première partie de cette recherche dresse le portrait des variations entre les définitions académiques, d'une part, et entre les utilisations et les méthodologies de mesure de ce concept dans les évaluations environnementales au Québec, d'autre part. La deuxième partie étudie les discours sur l'acceptabilité sociale d'acteurs de différents secteurs (économique, politique, académique et de la société civile), qui sont analysés afin de dresser des points de convergences, de divergences, ou d'unanimité.

L'acceptabilité sociale joue déjà un rôle indéniable dans les prises de décision en lien avec les projets d'hydrocarbures, au Québec. Des consensus semblent aujourd'hui évidents, comme la nécessité de présenter les projets aux acteurs locaux en amont de leur réalisation. Plus spécifiquement pour les projets d'hydrocarbures, dans un contexte de changements climatiques et de développement durable, un débat ouvert doit signifier une vision globale d'une stratégie énergétique. C'est ce qui est recommandé par des parties prenantes depuis plus de dix ans, dans les rapports du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en même temps qu'un rejet du syndrome *pas dans ma cour*, jugé trop simplificateur des revendications. Enfin, les rapports du BAPE proposent régulièrement des moyens, notamment financiers, favorisant l'acceptabilité sociale. Afin de réduire la perte de confiance, déjà observée chez divers acteurs, envers ces outils démocratiques, la définition et la mesure de l'acceptabilité sociale doivent être mieux encadrées selon les juridictions des ministères concernés.

Mots clés : Acceptabilité sociale, hydrocarbures, oléoducs, projet énergétique, prise de décision, acteurs politiques, fleuve Saint-Laurent, développement durable, changements climatiques

ABSTRACT

Social acceptability is a concept increasingly present in the study of major energy projects. Several projects of hydrocarbons (oil, exploration, extraction or transportation) are anticipated in the near future. The majority is strongly linked to the fluvial and marine environment of Quebec, which are recognized as fragile and vital for the population. Social acceptability will play an important role in the evaluation of these projects. Yet the definition of social acceptability lacks of consensus. Differences in use or in its measure is affecting its objectives, which are based on the principles of sustainable development. The first part of this research profiles the disparity between academic definitions, on one hand, and between uses and measures from environmental assessments of this concept in Quebec, on the other. The second part studies the speech on social acceptability of actors from different sectors (economic, political, academic and civil society), which are analyzed to establish points of convergence, divergence, or agreement.

Social acceptability is already playing an undeniable role in decision making processes, related to hydrocarbon projects in Quebec. Some consensus seem obvious today, as the need to introduce the project to local actors prior their implementation. Specifically for hydrocarbon projects, in a context of climate change and sustainable development, open debate must serve a global vision and an energy strategy. This has been recommended by stakeholders for over ten years in reports from the Office of public hearings on the environment (*Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, BAPE), as well as the dismissal of the Not In My BackYard (NIMBY) syndrome, considered as an over-simplification of local actors allegations. Finally, BAPE reports regularly offer means, including financial ones, to promote social acceptability. To reduce the loss of trust, already observed in various actors towards these democratic tools, the definition and measurement of social acceptability must be better supervised by the jurisdiction of the relevant ministries.

Keywords : Social acceptability, hydrocarbons, pipelines, energy projects, decision making, political actors, Saint-Lawrence river, sustainable development, climate change

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	vii
RÉSUMÉ	ix
ABSTRACT	xi
TABLE DES MATIÈRES	xiii
LISTE DES TABLEAUX	xv
LISTE DES FIGURES	xix
LISTE DES ABRÉVIATIONS	xxi
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE 1	
ANALYSE DU CONCEPT DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE	5
1.1 Méthodologie	5
1.2 Revue de littérature	8
1.3 Consultations publiques et évaluations environnementales (BAPE et ÉES)	14
1.4 Résultats	28
1.4.1 Définitions de l'acceptabilité sociale	28
1.4.2 Mesures et impacts de l'acceptabilité sociale	31
CHAPITRE 2	
OBSERVATION PARTICIPANTE D'ÉVÈNEMENTS	41
2.1 Méthodologie	41
2.2 Résumés et comparaisons inter-secteurs	45
2.3 Résultats	74
2.3.1 Définitions	75
2.3.2 Gouvernance	76

2.3.3	Approche participative	78
2.3.4	Analyse d'impacts	79
2.3.5	Bénéfices	80
	CONCLUSION GÉNÉRALE	83
	ANNEXE I	
	CONSTATS DU COMITÉ DE L'ÉES SUR LE GAZ DE SCHISTE	89
	ANNEXE II	
	MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION	93
	ANNEXE III	
	QUESTIONS POUR TRANSCANADA	97
	RÉFÉRENCES	103

LISTE DES TABLEAUX

1	Récentes audiences publiques et évaluations environnementales de projets d'hydrocarbures au Québec, selon le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) ou l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES)	15
2	Définitions de l'acceptabilité sociale	30
3	Recommandations et conclusions des études selon les impacts de l'acceptabilité sociale sur les projets liés aux hydrocarbures, au Québec.	33
4	Résumé des mentions, définitions et impacts apportés sur ou par l'acceptabilité sociale dans les rapports d'évaluation environnementale de projets liés aux hydrocarbures, au Québec	35
5	Exemples d'activités professionnelles des quatre secteurs choisis pour l'analyse de discours.	42
6	Statut d'observatrice selon l'évènement étudié. (Si les deux statuts sont cochés, on indique que selon les ateliers ou selon la chronologie de la participation, les deux statuts d'observation ont été utilisés lors de cet évènement.)	46
7	Analyse de discours, à la conférence « Non à une marée noire dans le St-Laurent », Université du Québec à Rimouski, le 8 octobre 2014 à Rimouski.	47
8	Liste des conférenciers participants à la 3e conférence sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, à Montréal, le 2 décembre 2014	49
9	Analyse de discours des conférenciers intervenants sur divers sujets en lien avec l'acceptabilité sociale ou au panel de clôture de la 3e Conférence sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, le 2 décembre 2014, à Montréal.	50

10	Analyse de discours de l'Atelier A du PMI-Lévis, au forum sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, à Montréal, le 3 décembre 2014.	52
11	Liste des conférenciers participants au forum sur l'acceptabilité sociale de l'INM-UQAR, à Lévis, le 20 mars 2015	54
12	Analyse de discours des invités à la table ronde « En matière d'acceptabilité sociale, où en sommes-nous au Québec? », du forum sur l'acceptabilité sociale de l'Institut du Nouveau Monde et de l'Université du Québec à Rimouski, le 20 mars 2015, à Lévis	55
13	Analyse de discours des intervenants au panel de clôture du forum sur l'acceptabilité sociale de l'Institut du Nouveau Monde et de l'Université du Québec à Rimouski, le 20 mars 2015, à Lévis	57
14	Liste des participants à la table ronde du chantier sur l'acceptabilité sociale du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 12 mai 2015 à Québec.	62
15	Analyse de discours des participants à la table ronde du chantier sur l'acceptabilité sociale du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 12 mai 2015 à Québec.	63
16	Analyse de discours des représentants de TransCanada Pipelines Ltée à la rencontre web-conférence avec le Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ), le 13 mai 2015, à Québec.	68
17	Liste des conférenciers à la conférence "La gestion des risques des projets d'exploitation des hydrocarbures : apprendre des meilleures pratiques" lors de la 21e conférence de Montréal du Forum Économique International des Amériques, le 9 juin 2015, à Montréal.	69
18	Analyse de discours des intervenants à la conférence "La gestion des risques des projets d'exploitation des hydrocarbures : apprendre des meilleures pratiques" lors de la 21e Conférence de Montréal du Forum Économique International des Amériques, le 9 juin 2015, à Montréal.	71
19	Liste des participants à la table ronde sur les hydrocarbures de la nouvelle politique énergétique du Québec, par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 15 juin 2015, à Québec.	72

- 20 Analyse de discours des participants à la table ronde sur les hydrocarbures, dans le cadre de la nouvelle politique énergétique du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 15 juin 2015, à Québec. . 73

LISTE DES FIGURES

1	Modèle d'acceptabilité divisé en niveau d'action et de valorisation. Source : Schweizer-Ries (2008)	12
2	Chronologie des évaluations environnementales du gouvernement du Québec (2004-2016). Source : Sainte-Marie, 2015	16
3	Variation hypothétique de l'acceptabilité sociale en fonction du temps : d'un résultat (acceptation) à un autre (inacceptation) au fil d'un processus continu. Source : Sainte-Marie, 2015.	29
4	Recommandations et résultats des évaluations environnementales (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, et Évaluations environnementales stratégiques, ÉES) sur les projets d'hydrocarbures, soit le gaz naturel, le gaz de schiste et les hydrocarbures en milieu marin. Source : Sainte-Marie, 2015	38
5	Chronologie des événements d'observation participante. Source : Sainte-Marie, 2015.	45
6	Nombre de rencontres effectuées par TransCanada Pipelines Ltée pour son projet Oléoduc Énergie Est Ltée, depuis 2013, selon la partie prenante visée	67

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- BAPE** Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
- CCSN** Commission canadienne de Sûreté Nucléaire
- CLD** Centres locaux de développement
- CPEQ** Conseil patronal de l'environnement du Québec
- CRÉ** Conférences régionales des élus
- ÉES** Évaluation environnementale stratégique
- ÉES1** Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin, phase 1
- ÉES2** Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin, phase 2
- GES** Gaz à effet de serre
- GIRAM** Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu
- GRIDEQ** Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec
- GRM** Gestion des ressources maritimes
- INM** Institut du nouveau monde
- INSEE** Institut national de la statistique et des études économiques
- MDDELCC** Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques
- MÉRN** Ministère de l'énergie et des ressources naturelles
- MRC** Municipalités régionales de comté

NIMBY *Not in my back yard* (pas dans ma cours)

OÉEL Oléoduc Énergie Est Lté

ONÉ Office national de l'Énergie

ONG Organisation non-gouvernementale

ONU Organisation des Nations Unies

ROBVQ Regroupement des organismes de bassin versant du Québec

SSL Stratégies Saint-Laurent

UQAR Université du Québec à Rimouski

ZIP Zone d'intervention prioritaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis 1980, avec la Stratégie mondiale de la conservation, le Québec est impliqué dans l'élaboration du développement durable et l'intégration des principes dans ses politiques (Gouvernement du Québec, 2015c). Si les objectifs du développement durable prennent en compte une vision à long terme des dimensions environnementales et économiques, le caractère social reste indissociable des deux autres. Depuis une dizaine d'années, l'acceptabilité sociale jouit d'une forte présence médiatique et fait l'objet de recherches académiques. Graduellement, le terme fait son apparition dans les évaluations environnementales au Québec. L'acceptabilité sociale est discutée dans les rapports d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui relève du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC). Le président de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) affirme en octobre 2014 que l'acceptabilité sociale sera le plus grand défi l'industrie pétrolière (Arsenault, 2014). Toujours en 2014, le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MÉRN) promet la tenue d'un chantier sur l'acceptabilité sociale, dans un contexte où les projets comme l'extraction de l'uranium ou les oléoducs ou le transport du pétrole sur le fleuve sont loin de faire consensus pour les parties prenantes. Par ailleurs, le terme et sa définition font toujours l'objet de débats au Québec, notamment au niveau académique, contrairement au développement durable qui bénéficie d'une définition encadrée, par la Loi sur le développement durable, adoptée en 2006.

Ce mémoire de recherche est réalisé dans le cadre d'un stage au sein de l'organisme Stratégies Saint-Laurent (SSL) et de la maîtrise en Gestion des Ressources Maritimes (GRM) à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).

Avec l'arrivée au Québec du projet de l'Oléoduc Énergie Est Ltée (OÉEL) de TransCanada Pipelines Ltée, SSL souhaite connaître davantage le terme d'acceptabilité sociale et son lien avec la réalisation de projets énergétiques. La mission de SSL est la concertation envers le fleuve Saint-Laurent et entre les comités de zone d'interventions prioritaire (ZIP) du Québec pour promouvoir la gestion intégrée du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable. Or les projets associés aux hydrocarbures (transport, exploitation et exploration) actuellement prévus au Québec sont tous susceptibles de générer des impacts potentiels sur le fleuve Saint-Laurent, incluant les projets de transport tel que le projet d'OÉEL, mais aussi les projets d'exploration et d'exploitation, par exemple Old Harry, formation géologique au large des Iles-de-la-Madeleine. Plusieurs de ces projets ont été soumis à des processus d'évaluation environnementale stratégique dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (ÉES1 et ÉES2) et en zone terrestre tels que ceux visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures à Anticosti ou encore les projets de gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent. Que ce soit via l'augmentation du transport maritime, la création de ports gaziers ou pétroliers ou enfin via la construction d'oléoducs sur les rives ou leur passage sous le lit du fleuve, des risques sont associés à ces projets sont susceptibles de générer des impacts environnementaux sur le fleuve. L'acceptabilité sociale est un paramètre de plus de plus considéré lié à ce type de projet. Les promoteurs de ces projets sont amenés à démontrer cette acceptabilité sociale, devenue une condition nécessaire de la réalisation exigée par les décideurs politiques.

Dès le début de la revue de littérature, un manque de consensus sur la définition du terme est apparu comme premier constat. Dans un de ses derniers rapports, le BAPE a même récemment conseillé au gouvernement québécois de définir l'accep-

tabilité sociale (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2014). En plus de ce flou linguistique, un deuxième constat s'est rapidement imposé. Des experts en évaluation environnementale, ainsi que des représentants de groupes citoyens opposés à des projets d'hydrocarbures, se sont avoués réticents à utiliser le concept, voire farouchement opposés à la notion. Le discours sur l'acceptabilité sociale de représentants de différents secteurs est parfois divergent, selon qu'il soit celui des élus, des administrateurs publics, des industriels ou des représentants de la société civile. Ces différences de compréhension du concept peuvent nuire à son utilisation, en l'absence de bases communes de la définition de l'acceptabilité sociale. Pourtant, la transparence et la confiance, qui s'établissent entre la communauté qui accueille les projets et les promoteurs de ceux-ci, sont souvent citées comme des facteurs importants favorisant l'acceptabilité sociale.

Le but de cette recherche est en premier lieu de faire un portrait des définitions de l'acceptabilité sociale et des méthodes d'évaluation de ce concept existantes dans la littérature. Les définitions employées dans les processus visant l'étude de projets d'hydrocarbures des dix dernières années, au Québec, seront celles que nous avons décidé d'étudier en profondeur.

En second lieu, l'acceptabilité sociale s'étant introduite dans les rapports du BAPE et les (ÉES), la présente étude évaluera les impacts que le concept a auprès des décideurs politiques, quant à la réalisation ou non des projets d'hydrocarbures.

En troisième et dernier lieu, cette recherche vise à établir et analyser certaines des utilisations faites du concept d'acceptabilité sociale par différents acteurs des secteurs politiques, économiques, académiques ou de la société civile. Pour ce faire, nous assisterons à des événements liés à la définition de l'acceptabilité sociale et

d'autres directement associés aux projets de transport et d'exploitation d'hydrocarbures. Suite à ces observations, nous étudierons si des consensus émergent, si des divergences apparaissent incompatibles ou encore si ces constats auront des impacts sur la notion d'acceptabilité sociale et son utilisation.

La recherche, dans le cadre du stage chez Stratégies Saint-Laurent, a donc pour objectifs de répondre aux questions suivantes :

- Quels éléments de convergence et divergence peut-on retirer des notions de l'acceptabilité sociale ?
- Dans les évaluations environnementales au Québec, quels sont les outils utilisés à ce jour pour mesurer l'acceptabilité sociale ?
- Comment est-ce que ces mesures de l'acceptabilité sociale influencent les décisions publiques et la réalisation de projets énergétiques de la filière des hydrocarbures ?
- La réalisation des projets d'hydrocarbures en milieu marin et fluvial à l'échelle du Saint-Laurent se fait-elle en fonction de l'acceptabilité sociale ?

Enfin, les conclusions de cette étude seront rédigées avant la publication d'études ou de politiques publiques susceptibles d'apporter de nouveaux éclairages sur l'acceptabilité sociale . C'est notamment le cas de l'ÉES globale sur les hydrocarbures, la nouvelle politique énergétique du Québec ainsi que de la nouvelle loi sur les hydrocarbures qui seront toutes terminées et rendues publiques dans l'année suivant la rédaction de ce mémoire, selon toute vraisemblance. Nous espérons que les résultats présentés ici pourront donc contribuer au débat.

CHAPITRE 1

ANALYSE DU CONCEPT DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

L'acceptabilité sociale se caractérise par une diversité de définitions. Bien qu'ayant souvent des éléments en commun, ces définitions peuvent parfois sembler, en partie, contradictoires et incompatibles. Toutefois, le manque de consensus apparent n'empêche pas l'utilisation du concept. Cependant, cette situation n'est pas sans conséquence pour l'intégrité et la reconnaissance de la légitimité du concept. Une analyse des définitions existantes et de ses utilisations est donc nécessaire avant de se pencher sur les impacts potentiels du concept. Ce premier chapitre présente la méthodologie choisie pour dresser un portrait des définitions et des utilisations employées à ce jour dans la littérature scientifique, d'une part, et dans les usages et documents du gouvernement du Québec, d'autre part. Ensuite, les résultats résumés dans des tableaux synthétiques permettent de tirer certaines analyses.

1.1 Méthodologie

La première étape visant à mieux connaître et comprendre le concept d'acceptabilité sociale a été de faire une revue de littérature. La première méthode utilisée se base sur la recherche bibliographique par mots-clés. Cette exploration a permis de regrouper le matériel déjà publié pour différents projets énergétiques (en particulier d'hydrocarbures et d'énergies renouvelables), et de façon complémentaire, de cibler l'emploi du concept dans des contextes similaires des projets associés aux développements des nanotechnologies et du développement minier. Un horizon international a

fait partie des critères de recherche. L'objectif principal était de trouver différentes définitions données à l'acceptabilité sociale, selon différents experts.

Les mots-clés suivants ont été utilisés dans les moteurs de recherche Google Scholar et celui du Service de la Bibliothèque de l'UQAR :

- Acceptabilité sociale
- Social acceptance
- Social acceptability
- Social acceptance of risks
- Ethical acceptability
- Social impact assessment

La deuxième méthode a consisté en une revue des documents gouvernementaux, réalisés dans le cadre d'évaluations environnementales de projets énergétiques québécois récents. Les évaluations environnementales au Québec sont soit associées aux processus consultatifs sous l'autorité du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) avec le BAPE ou du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MÉRN) avec l'ÉES. L'organe en charge a pour but de conseiller les décideurs politiques quant aux impacts et risques environnementaux et l'insertion des projets en question dans le milieu social, selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Dans la partie méridionale de la province¹, les projets des promoteurs sont soumis au BAPE (en charge d'enquêter, d'informer, et de consulter le public au moyen d'audiences publiques si la demande lui est faite), ou à des processus connexes. Dans le cas

1. Contrairement aux dispositions particulières d'évaluations environnementales en milieu nordique, applicables à la Baie James et au Nord québécois, prévues au chapitre II de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQÉ).

d'évaluations de politiques, de plans ou de programmes gouvernementaux, le MÉRN fait plutôt appel à l'évaluation environnementale stratégique (ÉES). L'ÉES a aussi comme mission d'évaluer les politiques, plans ou programmes selon les trois aspects du développement durable et compare les coûts sociaux, environnementaux et économiques. Elle requiert la consultation ou la participation du public et détermine les orientations à long terme du projet en question². Ces deux types d'évaluations environnementales seront utilisés dans l'analyse des définitions et du sens donné à l'acceptabilité sociale.

Les rapports d'enquête du BAPE et des comités des ÉES concernent parfois des projets spécifiques et limités territorialement, comme l'ÉES sur Anticosti, soit sur des enjeux plus globaux, comme le BAPE sur le développement durable des gaz de schiste au Québec. Nous avons sélectionné les évaluations pour cette analyse selon la présence des deux critères suivants que nous avons établis :

1. un lien avec l'écosystème du fleuve Saint-Laurent, incluant :
 - le fleuve lui-même
 - l'estuaire,
 - le golfe
 - directement un bassin versant
2. un projet d'hydrocarbures, incluant :
 - l'exploration, exploitation et transport du pétrole conventionnel
 - l'exploration, exploitation et transport du gaz de schiste
 - l'exploration, exploitation et transport du pétrole de schiste

2. Voir la section « *Qu'est-ce qu'une étude environnementale stratégique ?* » du site sur les hydrocarbures du MÉRN (<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/faq.asp>)

- l’exploration, exploitation et transport des hydrocarbures en général
- la construction d’infrastructures de transport (ports, oléoducs)

La première recherche, via les articles de références, m’a permis de recenser les définitions utilisées, notamment au Québec, mais aussi à l’international³.

La deuxième recherche, via les rapports d’évaluations environnementales, m’a permis de voir l’évolution de l’utilisation du terme depuis 2004. L’étude cible selon quels instruments on a évalué ou mesuré l’acceptabilité sociale et comment elle a pu jouer un rôle dans la réalisation des projets en question.

Les deux sections suivantes rapportent les données obtenues de ces deux recherches et seront suivies à la section 1.4 de leurs analyses et d’un portrait des premiers résultats.

1.2 Revue de littérature

L’acceptabilité sociale est un concept relativement nouveau, mais dont l’utilisation est de plus en plus fréquente, par les gouvernements comme les entreprises privées et les médias. Le terme *développement durable*, utilisé depuis les années 80, a l’avantage d’être défini officiellement par de nombreuses instances, dont l’Organisation des Nations Unies (ONU), le Rapport Bruntland, l’Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), etc. De plus, le développement du-

3. La traduction anglophone la plus littérale au terme français serait *social acceptability*, mais le terme le plus récurrent est de loin *social acceptance*. La distinction ne semble pas faire autant de débats qu’en français.

rable est défini par des lois canadienne et québécoise. Cet encadrement législatif n'est pas aussi élaboré pour l'acceptabilité sociale.

Le thésaurus⁴ du gouvernement du Québec propose la définition suivante : « Ensemble des jugements collectifs, basés sur les valeurs sociétales, portant sur le bien-fondé d'une politique ou d'un projet de développement pouvant avoir un impact sur les milieux naturel et humain. » (Gouvernement du Québec, 2015b). Cette définition laisse toutefois des zones grises, par exemple ce qu'on entend par « jugements collectifs », ou quel genre « d'impacts » implique-t-on. Par ailleurs, cette définition n'est pas souvent reprise contrairement aux définitions données par Fortin ou Caron-Malenfant (voir ci-dessous).

Le site internet du gouvernement du Canada, quant à lui, ne mentionne officiellement l'acceptabilité sociale que dans un contexte de responsabilité sociale des entreprises :

«Lorsque les sociétés mènent leurs activités de manière économiquement, socialement et écologiquement responsable et le font de façon transparente, cela les aide à réussir, en particulier en affirmant les valeurs communes et en rehaussant l'acceptabilité sociale. La gestion et l'atténuation des risques sociaux et environnementaux sont de plus en plus importantes pour le succès des entreprises à l'étranger, puisque la perte de l'acceptabilité sociale d'une entreprise peut avoir des répercussions considérables, que ce soit sur le cours de ses actions ou sur son bénéfice net.» (Gouvernement du Canada, 2014)

4. Selon le dictionnaire Le Petit Robert (ed. 2002), un thésaurus est un *répertoire alphabétique de termes normalisés pour l'analyse de contenu et le classement des documents de l'information.*

Si les audiences publiques prévues par les lois canadiennes et québécoises permettent à la population de s'exprimer, la loi ne prévoit pas d'obligation à obtenir l'acceptabilité sociale, bien que les entreprises soient conscientes des risques financiers associés à une acceptabilité sociale insuffisante.

Le *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action* publié en 2009 de Julie Caron-Malenfant et Thierry Conraud propose la définition suivante :

« *L'acceptabilité sociale est le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.* » (Caron-Malenfant et Conraud, 2009)

Le Conseil Patronal de l'Environnement du Québec (CPEQ) reprend cette définition dans son guide intitulé « Guide des bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets » et l'intègre à la notion de responsabilité sociale des entreprises (Conseil patronal de l'environnement du Québec, 2012).

Le Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Développement Régional de l'Est du Québec (GRIDEQ – UQAR) dans son rapport d'études remis au Comité d'ÉES sur les gaz de schiste en 2013 propose de dépasser « *l'acceptation, [...] pour plutôt envisager l'acceptabilité sociale comme un processus collectif pouvant induire des évolutions et des trajectoires différenciées : une réaction initiale positive peut évoluer vers un refus ; à l'inverse, un conflit peut émerger puis se résorber* » (Fortin et Fournis, 2013).

On voit donc émerger ici une dimension temporelle au concept, selon son évolution entre la situation initiale et le cheminement du projet qui mène à la situation finale. Cette notion de volatilité est reprise par l'Institut du Nouveau Monde (INM) dans son *Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel* : « *On ne peut mesurer une fois pour toutes l'acceptabilité sociale, car elle est intangible. Elle est volatile. La découverte de nouvelles informations ou connaissances, l'arrivée de nouveaux acteurs, des changements dans le contexte économique, politique, social ou culturel, peuvent influencer l'humeur de la population concernée* » (Institut du Nouveau Monde, 2013).

Un article de 2007 réalisé par trois chercheurs suisses tente d'introduire le concept d'acceptabilité sociale selon les trois dimensions suivantes : l'acceptabilité sociopolitique, communautaire et de marché (Wüstenhagen et al., 2007). L'acceptabilité sociopolitique est celle qu'on entend généralement dans une définition courante. Elle concerne les technologies et les politiques via les acteurs du public, des acteurs clés et les décideurs publics. L'acceptabilité communautaire concerne davantage les parties prenantes locales, des résidents aux autorités. C'est dans cette sphère que peut émerger le concept NIMBY (Not in My BackYard), bien que certains auteurs y voient davantage un mythe et une sursimplification qu'un fait avéré (Wüstenhagen et al., 2007). C'est également dans cette sphère que les auteurs de l'article précisent l'aspect temporel de l'acceptabilité, dont la courbe selon le temps prendrait alors une forme de parabole : l'acceptabilité du départ suivie d'une chute en phase d'implantation suivie d'une remontée pendant la durée de vie du projet. Enfin, l'acceptabilité de marché serait peu étudiée, mais concerne en plus des consommateurs, les investisseurs et les employés de la firme.

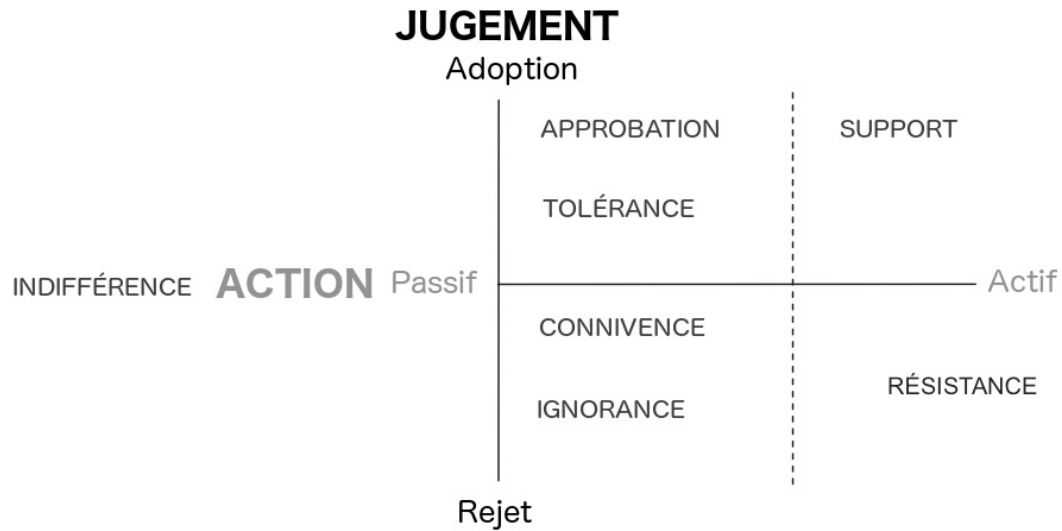


Figure 1: Modèle d'acceptabilité divisé en niveau d'action et de valorisation. Source : Schweizer-Ries (2008)

Une autre façon d'approfondir l'acceptabilité sociale est d'inclure les différents nuances et degrés qui la composent. L'auteur Schweizer-Ries schématise l'acceptabilité en fonction du niveau de jugement (axe vertical positif-négatif) et en fonction du niveau d'action (axe horizontal actif-passif). Schématisée à la figure 1 (Schweizer-Ries, 2008), l'acceptabilité sociale varie de la proaction à l'indifférence, en termes d'action, et de l'adoption ou du rejet du projet, en terme de jugement ou d'appréciation. Ces variations offrent une diversité de définitions de l'acceptabilité sociale : doit-on la considérer acquise seulement à partir des -actives? Considère-t-on les rejets-passifs comme une vraie opposition? Ce spectre élargit davantage les niveaux d'acceptabilité sociale possibles en lui attribuant une définition plus dynamique.

L'auteur britannique Joseph Szarka écrit sur l'énergie éolienne en 2004 que :
« *l'acceptation sociale ou le rejet de l'éolien n'est pas seulement une trame narrative (storyline) référant à des réactions subjectives ou esthétiques face aux larges éoliennes dans les paysages. Au cœur du débat, il y a la question du choix significatif de trajectoires alternatives de développement, aussi bien que la lucidité concernant leurs conséquences. Toutes les options ont leurs désavantages. Enfin, les choix sociétaux exigent des cadres institutionnels réceptifs et des bases légitimes claires pour les acteurs concernés.* » (traduction libre de Szarka (2004))

Selon la Commission canadienne de Sureté Nucléaire (CCSN), « une acceptabilité sociale ou politique insuffisante fausse les conclusions scientifiques » (Binder, 2014) et donc il est du devoir des promoteurs de faire accepter leurs projets à la population et non à la CCSN de rejeter un projet par manque d'acceptabilité sociale. Par exemple, dans le cas d'un projet de centrale nucléaire, les conclusions scientifiques pourraient encourager son implantation, jugée sécuritaire, même si une inacceptabilité sociale allait à l'encontre du projet en s'opposant à l'argument de sécurité scientifique. La façon de voir l'acceptabilité sociale par la CCSN, une entité du gouvernement canadien, montre bien l'étendue des significations qu'on peut tirer du terme.

Suivant les définitions abordées ici, la section suivante porte sur la place de l'acceptabilité sociale dans les processus d'évaluations environnementales québécoises.

1.3 Consultations publiques et évaluations environnementales (BAPE et ÉES)

Les audiences publiques et les évaluations environnementales sont choisies selon les critères énumérés dans la section *méthodologie*. Elles seront analysées selon les définitions explicites ou implicites de l’acceptabilité sociale, et selon l’utilisation du concept et son impact. Ces évaluations choisies sont présentées, en ordre chronologique croissant, dans le tableau 1.

À noter que les trois dernières évaluations, soit l’ÉES spécifique à Anticosti, l’ÉES globale sur les hydrocarbures et le BAPE sur l’Oléoduc Énergie Est Ltée, sont toujours en cours lors de la rédaction de ce mémoire.

Ces douze évaluations environnementales sont situées temporellement dans la figure 2, une ligne du temps de 2004 à aujourd’hui. Les évènements supérieurs sont des études confiées au BAPE, tandis que ceux qui sont sous la ligne du temps sont les cinq évaluations environnementales stratégiques (ÉES) effectuées par le gouvernement québécois. La tenue d’un BAPE sur l’Oléoduc Énergie Est Ltée (OÉEL) a été annoncé le 8 juin 2015, par le ministre du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDLCC), Monsieur David Heurtel, malgré le contexte juridique flou entourant les juridictions nationales (ONÉ) et provinciales (BAPE) d’évaluations environnementales, dans le cas d’un projet d’oléoduc transfrontalier.

Tableau 1: Récentes audiences publiques et évaluations environnementales de projets d'hydrocarbures au Québec, selon le Bureau d'audience publique sur l'environnement (BAPE) ou l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES)

Année	Type	Titre
2004	BAPE	Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent
2006	BAPE	Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna
2007	BAPE	Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes
2007	BAPE	Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée
2009	ÉES	Évaluation environnementale stratégique en milieu marin, phase 1
2010	BAPE	Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec
2010	ÉES	Évaluation environnementale stratégique en milieu marin, phase 2
2011	ÉES	Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste
2014	BAPE	Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent
2014	ÉES	Évaluation environnementale stratégique spécifique à Anticosti*
2014	ÉES	Évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures*
2015	BAPE	Oléoduc Énergie Est de TransCanada Pipelines Ltée*

* : Évaluation et/ou audiences publiques en cours

Les sous-sections suivantes résument sommairement l'utilisation de l'acceptabilité sociale de neuf rapports disponibles des douze évaluations environnementales choisies, en ordre chronologique croissant. L'utilisation de l'acceptabilité sociale, les

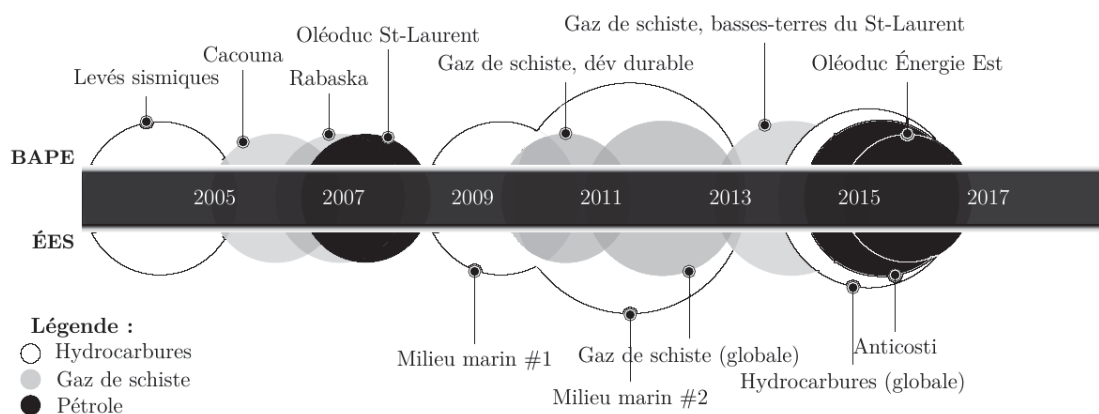


Figure 2: Chronologie des évaluations environnementales du gouvernement du Québec (2004-2016). Source: Sainte-Marie, 2015

définitions données ou reprises, ainsi que le lien direct ou indirect avec la conclusion de l'évaluation y sont décrits.

1. Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, 2004

Le rapport de la commission, rendu public en 2004, ne mentionne pas le terme *acceptabilité sociale* directement. Le projet de levés sismiques était ancré dans une perspective d'exploration des hydrocarbures extracôtiers québécois. Les levés sismiques en soi ont soulevé des « inquiétudes sociales » et la commission rapporte un « niveau élevé de préoccupations sociales ». Elle recommande donc une approche de précaution ainsi que des aires marines protégées à établir. Enfin, les participants à l'audience publique ont soulevé des préoccupations au-delà des levés sismiques, c'est-à-dire sur la perspective globale du projet :

«Les participants à l'audience publique auraient souhaité être consultés non pas seulement sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques, mais également sur le projet de mise en valeur des hydrocarbures extracôtiers du gouvernement du Québec.» (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2004)

Dans un cadre de développement durable, les participants ont remis en question le bien-fondé et les objectifs d'éventuelles explorations pétrolières ou gazières dans le Saint-Laurent. La commission recommande donc que l'évaluation de ces enjeux se fasse dans le cadre d'une ÉES « intégrant les aspects sociaux, économiques et biophysiques, et faisant appel aux communautés insulaires et côtières. »

2. Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna, 2006

À défaut de parler d'acceptabilité sociale, le rapport de la commission sur le projet de terminal méthanier à Cacouna consacre son premier chapitre aux préoccupations et opinions des participants.

Un référendum local, dans aujourd'hui l'ex-village Cacouna, s'est tenu au mois de septembre 2005, avec comme résultat 57,2 % des votants en faveur de la réalisation projet (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2006, p.13). Par contre, celui-ci a été critiqué par les participants aux audiences publiques, certains sur la faible majorité obtenue, d'autres sur le moment auquel il a eu lieu.

«Le référendum aurait dû avoir lieu une fois toutes les études complétées, incluant le tracé du gazoduc et le rapport complet du BAPE, afin de donner la chance aux citoyens de s'exprimer sur le projet dans sa globalité et

non uniquement sur l'aspect pécunier de la chose.» (Mme Josée Boudreau, DM76, p. 7)

La population fut véritablement divisée en deux et la communauté de Cacouna a ressenti des impacts avant même l'approbation du projet.

«En rencontrant les gens de Cacouna et en participant à diverses manifestations entourant le projet, je fus désolée de constater à quel point les relations humaines ont été détruites. Il y a eu des actes de vandalisme, des menaces, de l'intimidation et chacun vit dans un stress immense.» (Mme Cynthia Calusic, DM5, p. 1)

Le processus d'évaluation en silo, qui exclut le tracé d'un éventuel gazoduc, ou encore le projet de port méthanier à Rabaska, a également inquiété des participants, déplorant le manque de vision globale. Enfin, le processus d'évaluation environnementale et sa faible prise en compte dans la décision gouvernementale finale ont également été critiqués par la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île Verte. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2006)

3. Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes, 2007

Le terme *acceptabilité sociale* fait l'objet du sixième chapitre du rapport du BAPE sur projet de terminal méthanier de Rabaska. Le rapport est rendu public en 2007, soit un an après l'entrée en vigueur de la Loi sur le développement durable

du Québec⁵. Selon la commission, les risques associés au projet et l'intégration du projet dans le milieu d'accueil sont les deux facteurs importants de l'acceptabilité sociale.

L'intérêt public est divisé entre certains résidents locaux et les défenseurs de l'intérêt public québécois. Par exemple, les chambres de commerce de Lévis et de Québec estiment les retombées positives supérieures aux inconvénients. Par contre, la mobilisation locale par les personnes directement touchées par le projet, comme relevé par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM), devrait être prioritaire pour l'évaluation de l'acceptabilité sociale, selon Démocratie Lévis :

« On peut juste mentionner quelques éléments qui démontrent la non-acceptabilité par le milieu : le rejet [du projet] par référendum à Beaumont, une résolution en défaveur de la Ville de Lévis, [...] le recensement de l'APPEL, les pétitions, les marches, les manifestations, les spectacles bénéfiques, les requêtes au civil de 93 citoyens, les témoignages et les questions au BAPE. »

(M. Gaston Cadrin, DT16, p. 10 et 11)

Enfin le syndrome *pas dans ma cour* (NIMBY de l'anglais *Not In My Back Yard*), utilisé pour critiquer les oppositions de résidents à proximité du projet, a été dénoncé comme n'étant pas représentatif des motifs et objectifs des opposants en question. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (a), 2007)

5. La loi inclut notamment une définition du développement durable, 16 principes pour guider l'administration publique. La loi engage le gouvernement québécois à adopter une stratégie de développement durable ainsi que des indicateurs et un poste de commissaire au développement durable. Plus d'informations sur le site du ministère : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

4. Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée, 2009

L'acceptabilité en question dans le rapport de la commission sur le projet de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent est principalement liée aux propriétaires des terrains concernés par le tracé de l'oléoduc. Dans ce rapport, la commission ne mesure pas l'acceptabilité du projet en soit. Elle conseille plutôt aux promoteurs comment favoriser son acceptabilité. D'abord sur la question des risques :

« Néanmoins, la commission estime que le promoteur faciliterait l'acceptabilité de son projet en faisant valider par un ingénieur agronome indépendant la capacité portante du sol au-dessus de l'emprise de l'oléoduc en milieu agricole. »

Puis la commission conseille aux promoteurs, toujours pour favoriser son acceptabilité, cette fois sur la question des redevances, en conclusion du rapport :

« Pour le passage de l'oléoduc projeté, plusieurs propriétaires demandent des redevances plutôt qu'une somme forfaitaire. Une réflexion sur les compensations offertes pour l'acquisition de servitudes visant la traversée d'une infrastructure de transport d'énergie s'impose. Elle permettrait d'intégrer la notion de partenariat où le partage des profits d'exploitation par l'entremise d'un loyer annuel assurerait une meilleure acceptabilité du projet auprès des propriétaires visés. » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (b), 2007)

5. Évaluation environnementale stratégique en milieu marin, phase 1, 2010

La phase 1 de l'ÉES en milieu marin porte sur l'évaluation de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent. Le rapport de la firme AECOM introduit la notion d'acceptabilité sociale dans la section sur la *sensibilité sociale*. On y affirme la responsabilité du BAPE dans l'évaluation de l'acceptabilité sociale en général. Selon le rapport, l'évaluation de l'adhésion du public doit se faire le plus en amont possible. AECOM inclut dans son rapport une analyse de presse (2002 à 2006) avec les réactions et préoccupations de différents secteurs d'acteurs.

En conclusion du rapport, AECOM propose des mesures d'atténuation pour l'acceptabilité sociale dans un tableau sur les enjeux du développement durable :

- *Tenir compte des zones sensibles dans l'élaboration des programmes d'exploration et d'exploitation*
- *Planifier le trajet des navires et des aéronefs de soutien pour éviter les périodes et les zones sensibles*
- *Prévoir un programme de communication des parties prenantes avant d'entreprendre tout forage en mer*

(AECOM Tecresult Inc, 2010)

Ces propositions veulent répondre aux enjeux comme le choix de la filière énergétique, l'amélioration de la qualité de vie des populations, la protection du milieu naturel et des écosystèmes, la stimulation de l'activité économique et le respect des droits des populations autochtones. Pourtant, aucune ne prend en considération l'option de ne pas exploiter les hydrocarbures dans l'estuaire maritime.

6. Évaluation environnementale stratégique en milieu marin, phase 2, 2013

Le rapport de Génivar Inc., qui fait 802 pages, a évalué l'acceptabilité sociale de la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine, et de la baie des Chaleurs. Elle a été évaluée au travers de l'approche participative. Celle-ci a toutefois été critiquée sur ses limites et sa nature. S'inscrivant dans le cadre de la *Stratégie énergétique du Québec : 2006-2015*, plusieurs intervenants ont affirmé que l'acceptabilité sociale de la justification même du projet d'exploration et exploitation gazière et pétrolière n'avait pas été débattue, et que cela faisait défaut dans un contexte de « *politiques de développement d'énergies propres, du Plan d'action sur les changements climatiques et de la nécessité de réduire la dépendance aux énergies fossiles qui y est associée* ». Le deuxième constat de l'analyse de l'ÉES2 est que :

« *L'acceptabilité sociale d'une éventuelle exploitation des hydrocarbures en milieu marin n'est pas acquise.* » (Genivar, 2013)

Dans la conclusion du rapport de Génivar Inc., on propose à la section 8.3 des recommandations face aux enjeux ressortis des constats énumérés à la section précédente (8.2). Les enjeux et recommandations sont divisés en deux parties. La première porte sur les conditions minimales à satisfaire et sur le processus de prise de décisions, la deuxième porte sur l'encadrement des activités dans une perspective de développement durable.

Dans la première partie du tableau 8.2 (page 557 du rapport), l'acceptabilité sociale est le premier enjeu cité. On y décrit deux recommandations et trois actions de mise en œuvre :

1. *Chercher à établir s'il peut y avoir un large consensus face à une éventuelle exploration et exploitation des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.*
 - (a) Publication de l'ÉES2
 - (b) Révision des orientations du gouvernement du Québec en matière énergétique en concertation avec la population.
2. *Favoriser une participation permanente des communautés locales et autochtones des régions concernées.*
 - (c) Formation d'un comité aviseur.

Malgré les critiques des participants qui sont d'ordre global sur l'exploitation des hydrocarbures, Génivar Inc. propose les trois actions ci-haut pour favoriser l'acceptabilité sociale du projet.

La publication de l'ÉES2 vise à démontrer la transparence du processus. La révision des orientations énergétiques, via la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*, qui devrait inclure les résultats des deux ÉES en milieu marin, permettra aux participants de proposer leur vision globale sur les enjeux énergétiques. Enfin, un comité aviseur composé des membres des communautés locales faciliterait «*l'établissement d'un consensus et permettre un enrichissement en continu*», et veillerait à rendre publics les moyens de mise en œuvre.

Mandaté par le MÉRN, le rapport de Génivar inc. ne mentionne pas directement la possibilité de refuser les projets de mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin, au Québec, bien qu'un des objectifs de l'ÉES2 soit de «*permettre la prise de décisions éclairées et l'adoption d'une vision intégrée à l'égard des activi-*

tés d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières en milieu marin» (Genivar, 2013).

Finalement, les ÉES en milieu marin se sont conclues graduellement, d'abord par l'adoption en 2011 de la *Loi limitant les activités pétrolières et gazières* et, puis par l'adoption de la *Loi modifiant la Loi limitant les activités pétrolières et gazières*, en 2014. La première loi comprend une interdiction de ces activités dans l'estuaire et le fleuve Saint-Laurent, en plus d'un moratoire, jusqu'en juin 2014, de l'exploration dans la portion québécoise du golfe Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, jusqu'à « qu'un cadre de gestion adéquat ait été mis en place et que toutes les conditions nécessaires pour protéger l'environnement marin soient réunies. » La Loi modifiant cette première loi permet de conserver le moratoire post-juin 2014.

7. Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, 2011

Le rapport de la commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec aborde l'acceptabilité sociale au 13^e chapitre. À défaut de définir le terme, les auteurs utilisent les quatre facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale, proposés par Saucier et al. (2009) :

- liés à la filière énergétique
- liés aux caractéristiques particulières du projet et aux impacts
- liés au processus décisionnel
- liés au milieu social d'accueil

La conclusion de rapport de la commission touche directement l'acceptabilité sociale. En effet, étant donné le manque de réponses à des questions fondamentales du projet, il est recommandé de procéder à une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste (voir sous-section suivante). Il est dit qu'«*une telle évaluation constitue un passage obligé, tant pour un processus de prise de décision éclairée que pour la recherche d'une meilleure acceptabilité sociale.*»

Enfin, il est à noter que la notion des redevances, dans le but de favoriser l'acceptabilité sociale, est aussi mentionnée dans ce rapport :

« Une approche qui permettrait aux communautés directement touchées de recevoir une forme de compensation pouvant être utilisée selon les priorités qu'elles auraient déterminées en lien avec l'activité gazière pourrait favoriser une meilleure acceptabilité sociale. » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2011)

8. Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, 2014

Suite aux recommandations du BAPE sur le développement durable des gaz de schiste au Québec, une ÉES a commencé en 2011 et a été rendue publique en janvier 2014.

Dès les premiers constats, on comprend que l'acceptabilité sociale n'y est pas : « *La filière du gaz de schiste est sujette à un manque d'acceptabilité sociale qu'illustre la forte opposition de la part de diverses parties prenantes.* »

Le chapitre 9 porte plus en détail sur l'acceptabilité sociale. Sa première partie admet pour la première fois que la définition même du concept n'est pas bien établie

(Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, 2014, p.149). L'ÉES utilise l'étude S4-1 de Fortin et Fournis pour donner une première définition :

« Un processus d'évaluation politique d'un projet sociotechnique mettant en interaction une pluralité d'acteurs impliqués à diverses échelles et à partir duquel se construisent progressivement des arrangements et des règles institutionnels reconnus légitimes, car cohérents avec la vision du territoire et le modèle de développement privilégiés par les acteurs concernés. » (Fortin et Fournis, 2013)

Les constats du Comité de l'ÉES sur l'acceptabilité sociale sont présentés à l'Annexe 1.

Le mandat du Comité de l'ÉES s'est élargi en 2013 lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs annonce son intention de confier les résultats de l'ÉES à une consultation globale du BAPE sur les gaz de schiste d'Utica (voir sous-section suivante). Cette modification implique que le Comité de l'ÉES ne formulera pas de recommandations et qu'il exclut la filière pétrolière.

9. Les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent

Le rapport de la commission d'enquête sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica, dans les basses-terres du Saint-Laurent, est rendu public en novembre 2014. L'acceptabilité sociale fait l'objet

de la section 11.2, où on y trouve une première différenciation entre l'acceptabilité sociale vue par les entreprises :

«Pour certaines entreprises, l'acceptabilité sociale est 'un passage obligé' et une 'condition à satisfaire' pour pouvoir mettre en œuvre leurs projets (...) comme une démarche volontaire de la part d'un promoteur qui cherche à s'adapter au contexte du milieu et surtout à obtenir un certain aval populaire à l'aide de techniques de communication et de consultation.» (BAPE, rapport no.301, p.122 ; PR3.7.19, p. 8)

versus par la société civile :

«Certaines personnes exprimeront l'acceptabilité ou la non-acceptabilité du projet suivant leur vision de la société, alors que d'autres y verront une façon d'exprimer leurs craintes en ce qui a trait aux impacts potentiels du projet sur leur santé et sur leur qualité de vie. L'acceptabilité sociale devient, dès lors, la raison évoquée pour confirmer le bien-fondé du projet ou, au contraire, pour le refuser.» (id.)

Même si la commission reprend les définitions de Caron-Malenfant et Conraud (2009) et de Fortin et Fournis (2013), elle admet que le concept et sa mesure demeurent mal définis. Elle est d'avis que le gouvernement du Québec devrait définir l'acceptabilité sociale et comment il évaluera si « l'exploitation du gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent suscite l'adhésion des communautés concernées ».

La commission propose à travers son rapport quelques pistes pour favoriser l'acceptabilité sociale :

« *la mise en place (...) d'un cadre de référence en responsabilité sociale (...) pourrait favoriser une meilleure acceptabilité sociale.* » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 2014, p.359)

Enfin, la commission d'enquête a constaté que l'acceptabilité sociale de l'exploitation du gaz de schiste était loin d'être acquise.

1.4 Résultats

La revue de littérature nous suggère des conclusions sur les définitions existantes, concordantes ou discordantes, de l'acceptabilité sociale. Les évaluations environnementales analysées, quant à elles, nous permettent de comprendre les impacts de l'utilisation de l'acceptabilité sociale sur des projets liés aux hydrocarbures, quelque soit la définition sous-entendue et la confusion inévitable.

1.4.1 Définitions de l'acceptabilité sociale

Le tableau 2 présente sept définitions pertinentes recueillies à travers la revue de littérature. Les critères de sélection sont soit la prédominance et la réutilisation des définitions (Caron-Malenfant, Fortin, Institut du Nouveau Monde), soit l'originalité et l'ouverture apportée par d'autres (Beck, Wüstenhagen et al.). Enfin, la définition donnée par le Thésaurus du Gouvernement du Québec a été rapportée puisqu'elle est la seule définition donnée par le gouvernement. Le terme d'acceptabilité sociale ne fait pas partie de la loi canadienne sur l'évaluation environnementale ni de la loi québécoise sur la qualité de l'environnement.

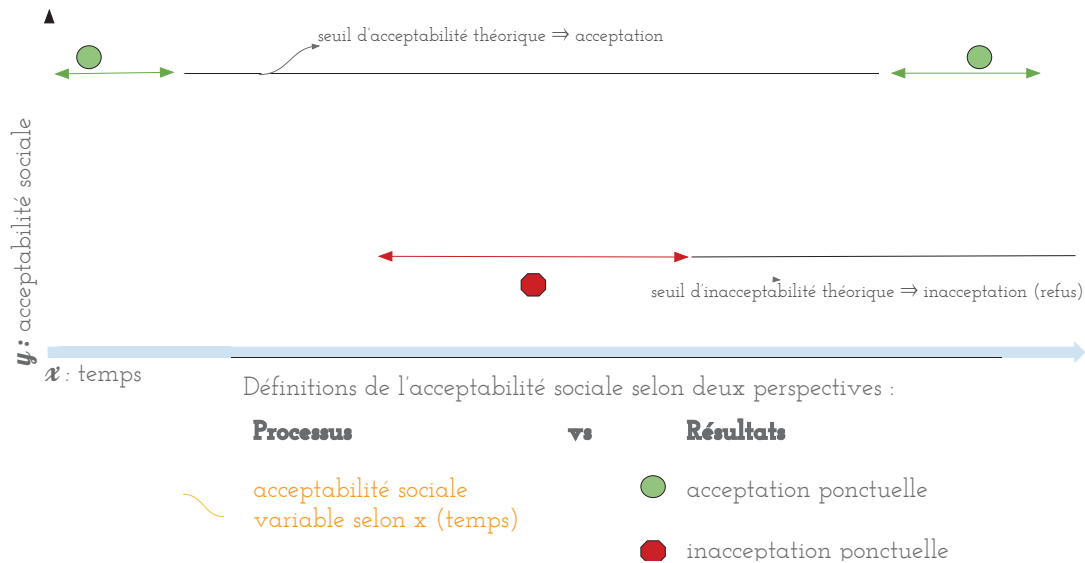


Figure 3: Variation hypothétique de l'acceptabilité sociale en fonction du temps : d'un résultat (acceptation) à un autre (inacceptation) au fil d'un processus continu. Source : Sainte-Marie, 2015.

Dès une première analyse des définitions, on remarque des éléments divergents et des éléments similaires. En particulier, les définitions de Caron-Malenfant et de Fortin sont différentes, la première définissant l'acceptabilité sociale comme un *résultat*, similaire à la définition de Beck (*acceptation*), tandis que la deuxième identifie l'acceptabilité sociale comme un *processus* continu et évolutif. Ce parcours théorique est illustré à la figure 3.

Tableau 2: Définitions de l'acceptabilité sociale

Source	Définition de l'acceptabilité sociale
Beck, 2001	Une acceptation anticipée d'un risque à court et à long terme qui accompagne, soit un projet, soit une situation.
Caron-Malenfant & Conraud, 2009	Le résultat d'un processus par lequel les parties concernées construisent ensemble les conditions minimales à mettre en place, pour qu'un projet, programme ou politique s'intègre harmonieusement, et à un moment donné, dans son milieu naturel et humain.
Fortin & Fournis, 2013	Un processus collectif pouvant induire des évolutions et des trajectoires différenciées : une réaction initiale positive peut évoluer vers un refus ; à l'inverse, un conflit peut émerger puis se résorber.
Fortin, 2012	Un processus de négociation sociale relié à la capacité collective et communautaire de délibération (...) et qui a pour effet de rendre [un grand projet] conforme pour assurer la reproduction/pérennité de la communauté territoriale (...) et son développement territorial durable.
Institut du Nouveau Monde, 2013	Le résultat d'un processus de construction et des interactions entre les membres d'une communauté, (...) relative au contexte, aux circonstances, aux caractéristiques d'un milieu à un moment donné, (...).
Wüstenhagen et al., 2007	Se distingue en trois dimensions, soit socio-politique (technologies et des politiques qui supportent l'innovation, par les parties prenantes, le public et les décideurs politiques) ; communautaire (des installations, des investisseurs, des propriétaires, par les résidents, les autorités locales et les parties prenantes locales) ; et de marché (des investissements dans les installations, les prix ou tarifs, par les consommateurs, les investisseurs). ¹
Thésaurus, Gouvernement du Québec, 2015	Ensemble des jugements collectifs, basés sur les valeurs sociétales, portant sur le bienfondé d'une politique ou d'un projet de développement pouvant avoir un impact sur les milieux naturel et humain.

1 : Traduction libre de Wüstenhagen et al., 2007, p.303

Les éléments similaires utilisés, desquels des ressemblances peuvent se tisser à travers les définitions du tableau 2, sont **collectivité** (ensemble, collectif, communautaire, communauté territoriale), **impacts** (risque, conflit, impacts sur les milieux) et enfin **négociation** (acceptation, conditions minimales, intégration harmonieuse, réaction positive vers un refus, conflit, négociation sociale, capacité de délibération, construction et interaction entre les membres, jugements).

1.4.2 Mesures et impacts de l'acceptabilité sociale

Bien que la définition de l'acceptabilité sociale ne soit pas la même pour tous, le concept est toutefois utilisé au Québec depuis 2007 dans les rapports du BAPE. Parmi les méthodologies d'évaluation de l'acceptabilité sociale de projets étudiés, on retrouve principalement les outils suivants (voir le tableau 1 de l'annexe 2 pour plus de détails) :

- l'approche consultative :
 - l'audience publique
 - sur invitation
 - en ligne
 - dépôt de mémoires
- l'approche participative :
 - séance de partage d'information
 - visite terrain
 - entrevue individuelle ou de groupe

Les conclusions et recommandations des études, en lien avec leurs constats sur l'acceptabilité sociale, sont présentées au tableau 3. Comme on peut le voir, l'acceptabilité sociale est non seulement évaluée selon les mesures énumérées ci-haut, mais elle a un impact relatif sur les conclusions des évaluations environnementales des projets en question. Principalement, on note une influence sur les BAPE portant sur le développement durable des gaz de schiste (2011) et d'Utica (2014), et les ÉES en milieu marin phase 2 (2013) et sur les gaz de schiste (2014). À noter que ces projets sont parmi les plus récents.

Tableau 3: Recommandations et conclusions des études selon les impacts de l’acceptabilité sociale sur les projets reliés aux hydrocarbures, au Québec.

Projet	Conclusions des études par rapport à l’acceptabilité sociale
Enjeux sur les levés sismiques dans l’estuaire et le golfe du Saint-Laurent, 2004 (BAPE)	<p>Demandes d’une consultation plus élargie sur les hydrocarbures</p> <p>Recommandation : Évaluation environnementale stratégique sur les hydrocarbures en milieu marin</p>
Projet d’implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna, 2006 (BAPE)	<p>Division sociale importante, processus critiqué, demande d’une vision plus globale</p> <p>Recommandation : Pas d’impacts importants sur l’environnement, projet autorisé puis abandonné en 2009 suite au changement de conjuncture</p>
Projet d’implantation du terminal méthanier Rabaska, 2007 (BAPE)	<p>Division sociale importante, critique du NIMBY simpliste, mobilisation citoyenne vs retombées économiques</p> <p>Recommandation : Pas d’impacts importants sur l’environnement, projet autorisé, délaissé puis abandonné (jugé non rentable)</p>
Projet de construction de l’oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est par Ultramar Ltée, 2009 (BAPE)	<p>Commission propose des facteurs (redevances et gestion du risque) pour favoriser l’acceptabilité sociale.</p> <p>Recommandation : Autorisé et mis en service en 2012. Signes d’usure prématurée en 2015</p>
Évaluation environnementale stratégique en milieu marin, phase 1, 2009-2010 (AECOM)	<p>Admet l’importance du BAPE pour mesurer l’acceptabilité sociale. AECOM propose des mesures d’atténuation pour favoriser l’acceptabilité sociale</p> <p>Recommandation : Moratoire et Loi limitant les activités gazières et pétrolières.</p>

suite à la page suivante...

Tableau 3 : ... (suite de la page précédente)

Conclusions des études par rapport à l'acceptabilité sociale	
Projet	
Évaluation environnementale stratégique en milieu marin phase 2, 2010-2013 (GENIVAR)	Admet qu'une vision globale des hydrocarbures n'est pas débattue, que l'acceptabilité sociale n'est pas acquise. Propose trois moyens d'actions pour favoriser l'acceptabilité sociale.
Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, 2010-2011 (BAPE)	Recommandation : Prolonge la loi limitant les activités pétrolières et gazières en milieu marin Commission admet un manque de réponses à des questions fondamentales et propose des outils pour favoriser l'acceptabilité sociale (compensations financières, ÉES) Recommandation : Évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, un « passage obligé, tant pour un processus de prise de décision éclairée que pour la recherche d'une meilleure acceptabilité sociale. »
Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, 2011-2013 (Comité de l'ÉES)	Pas d'acceptabilité sociale, admet qu'elle est mal définie. Opposition croissante vis à vis de l'industrie. Audience publique demandée.
Commission d'enquête sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, 2014 (BAPE)	Pas de recommandation, résultats confiés au BAPE L'acceptabilité sociale est différente selon entreprises et société civile. Elle n'est pas acquise. La commission propose que les entreprises adoptent un cadre de responsabilité sociale pour favoriser l'acceptabilité sociale. Recommandation : L'exploration et exploitation n'est pas avantageuse pour le Québec. Le gouvernement doit définir l'acceptabilité sociale. Résultats confiés à l'ÉES sur les hydrocarbures globale.

Le tableau suivant, présentant les plus récents processus de consultation ou d'évaluation environnementale (tableau 4), identifie 1) les mentions de l'acceptabilité sociale, 2) si une définition a été reprise d'un autre auteur ou 3) si une nouvelle définition est proposée, et enfin 4) si des mesures favorisant l'acceptabilité sociale ont été proposées. Ce dernier point suggère qu'il existe bien une recherche d'acceptabilité sociale et que des mesures peuvent favoriser son obtention. Enfin, il est important de souligner que le BAPE de 2014 (Utica) suggère au gouvernement de définir l'acceptabilité sociale. Un premier pas dans cette direction sera fait à l'automne de la même année lorsque le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MÉRN) annonce la tenue d'un chantier sur l'acceptabilité sociale. L'aspect de recherche d'acceptabilité sociale et le chantier du MÉRN seront repris dans le chapitre 2.

Tableau 4: Résumé des mentions, définitions et impacts apportés sur ou par l'acceptabilité sociale dans les rapports d'évaluation environnementale de projets liés aux hydrocarbures, au Québec

Projet	AS mentionnée	Déf. (reprise)	Déf. (proposée)	Mesures pour favoriser l'AS
Levés sis., 2004				
Cacouna, 2006				
Rabaska, 2007	✓			
Pipeline St-Lau., 2009	✓			✓(\$, †)
Mil. marin 1, 2009-2010	✓			✓(◇)
Mil. marin 2, 2010-2013	✓			✓(◇)
Dév.dur. GDS, 2010-2011	✓	✓ ¹		✓(\$, ◇)
GDS, 2011-2013	✓		✓ ²	(pas de recommandations)
Utica, 2014	✓	✓ ³		✓(◇)

¹ Proposition de facteurs constitutifs de l'acceptabilité sociale.

² Voir étude S4-1 de Fortin et Fournis (2013).

³ Tout en recommandant que le gouvernement québécois définisse l'acceptabilité sociale.

\$: Redevances et compensations comme mesures favorisant l'acceptabilité sociale.

† : Gestion du risque comme mesure favorisant l'acceptabilité sociale.

◇ : Autres mesures favorisant l'acceptabilité sociale, comme un cadre de responsabilité sociale des entreprises, des consultations élargies, transparence des ÉES, etc.

Des analyses tirées des neuf évaluations résumées précédemment, deux constats sont importants.

D'abord, dans le cas de projets où une absence d'acceptabilité sociale semble flagrante, les processus consultatifs ne se contentent pas de l'énoncer comme tel. Cinq des BAPE et ÉES analysés ont inclus dans leur rapport final quelques mesures afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets (sous forme de compensations, transparence, gestion du risque, etc). Par contre, ces processus ne proposent pas de modalités d'évaluation de l'acceptabilité sociale.

Ensuite, le deuxième constat est que plusieurs de ces processus ont été critiqués par plusieurs participants sur leur vision trop restreinte. Par exemple, c'est le cas du BAPE sur les levés sismiques, qui a engendré éventuellement une ÉES en milieu marin, plus globale certes, mais pas encore suffisamment, selon certains. En effet, celle-ci a reçu les mêmes critiques de manque de vision élargie de la problématique. Dès le projet du terminal méthanier à Cacouna en 2006, on observe le même reproche de manque de vision globale. Le cas du terminal de Rabaska est critiqué indirectement sur sa portée, puisque les participants rejettent le concept de NIMBY (*Not in my backyard*), considéré comme réducteur des revendications et inquiétudes plus globales des participants s'opposant au projet. Suite à la chute des prix du gaz naturel, les promoteurs ont rejeté les projets d'importation et donc de ports méthaniers, jugés non rentables économiquement. Puis, la découverte des gaz de schiste en sol québécois ouvre la porte aux projets d'exploration et d'exploitation au Québec. S'enclenche donc une série d'évaluations sur ces projets, accompagnés d'une forte mobilisation citoyenne, divisant la population. Le BAPE sur le développement durable des gaz de schiste publié en février 2011 a comme principale recommandation d'élargir le débat en effectuant une ÉES. Celle-ci est enclenchée en mai 2011, soit trois mois

plus tard. Elle conclura d'ailleurs que l'acceptabilité sociale n'est pas acquise, mais n'ira pas plus loin alors que ses résultats sont confiés au BAPE sur les gaz de schiste d'Utica. Même scénario pour le BAPE d'Utica, dont les résultats préliminaires seront à leur tour confiés à une évaluation environnementale toujours plus élargie, soit l'ÉES globale sur les hydrocarbures, en cours actuellement.

Le parcours des résultats et recommandations, d'un côté des projets en milieu marin, et de l'autre des gaz naturels puis des gaz de schiste, est illustré à la figure 4, à la page 38. Les évaluations ont convergé vers un processus d'évaluation globale sur les hydrocarbures. Cette démarche devrait se conclure et publier son rapport au printemps 2016. Un projet de loi sur les hydrocarbures est attendu au moment de la fin de cette ÉES (Gouvernement du Québec, 2015d). Ce projet de loi aurait le potentiel d'autoriser des activités de mise en valeur des hydrocarbures, et donc de lever le moratoire posé sur l'exploration et exploitation en milieu marin québécois.

La filière des hydrocarbures est donc un enjeu crucial au centre du débat du développement énergétique du Québec. Selon la définition de Fortin (2012), qui lie fortement l'acceptabilité sociale à un développement territorial élargi et durable, il devient évident que les projets d'hydrocarbures, pour pouvoir susciter l'acceptabilité sociale, doivent s'inscrire dans un débat holistique et selon une vision globale.

Il est à noter qu'une critique prévisible du BAPE à venir sur l'oléoduc Énergie Est est le refus de considérer les GES globaux. En n'évaluant que la production supplémentaire de GES selon la construction de l'oléoduc en portion québécoise, on omet volontairement le calcul des GES de production accrue de pétrole en amont de l'oléoduc, qui serait due suite à l'augmentation des exportations possibles par l'OÉEL (Flanagan, 2015). Dans le cadre de l'ONÉ, cette vision restreinte des GES

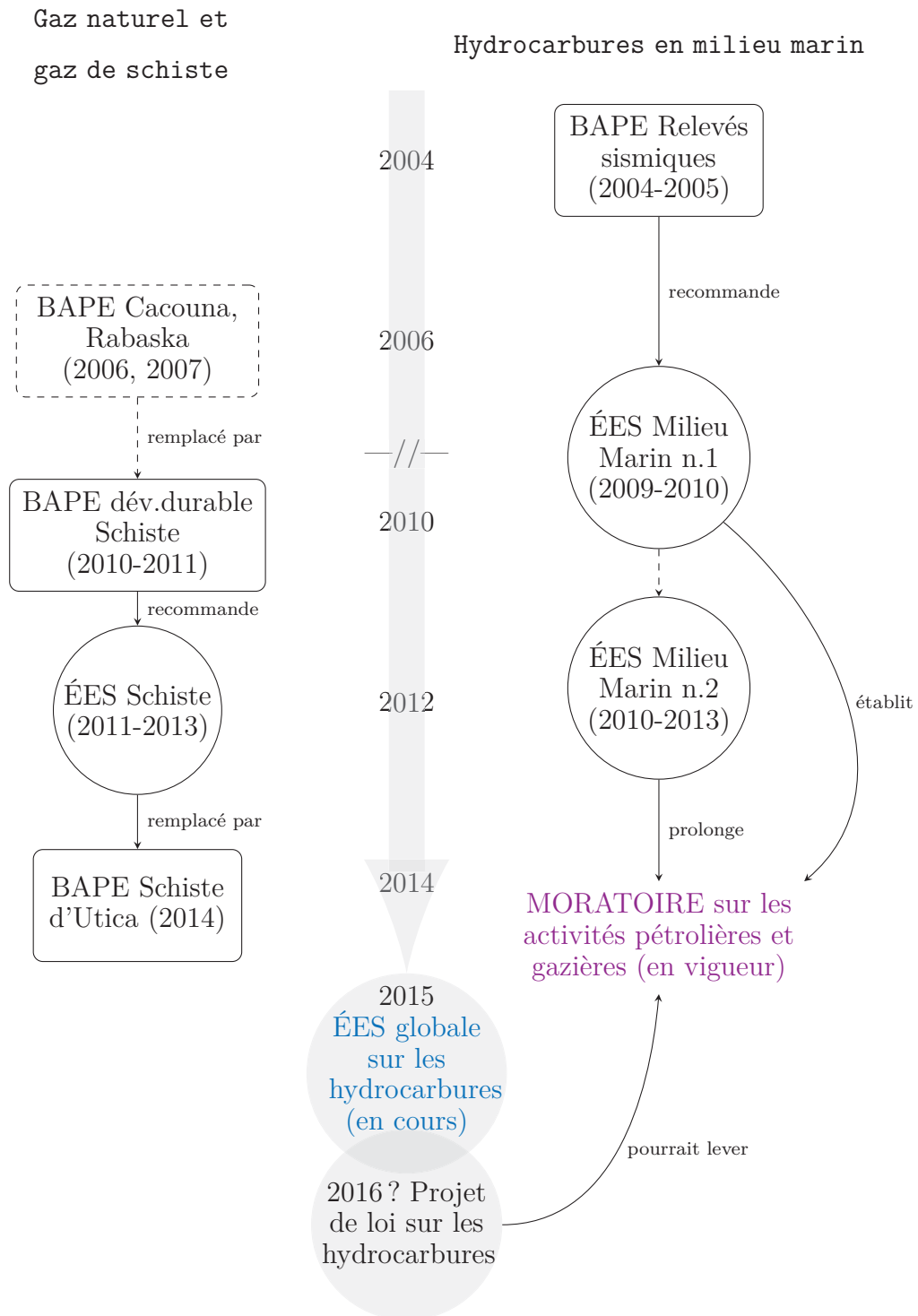


Figure 4: Recommandations et résultats des évaluations environnementales (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, BAPE, et Évaluations environnementales stratégiques, ÉES) sur les projets d'hydrocarbures, soit le gaz naturel, le gaz de schiste et les hydrocarbures en milieu marin. Source : Sainte-Marie, 2015

a déjà été critiquée, puisque ce calcul n'entre pas dans le mandat officiel de l'ONÉ (Shields, 2014). Les mêmes critiques ont déjà été annoncées au niveau de l'évaluation provinciale du BAPE (Shields, 2015a).

En conclusion de ce premier chapitre, rappelons les premiers constats établis.

Premièrement, l'analyse des définitions dans la littérature internationale nous a permis de dresser un portrait varié des définitions possibles, aucune n'ayant été formellement adoptée par le gouvernement québécois. L'acceptabilité sociale en tant que processus se distingue d'un résultat temporaire et fixe, qu'on associe plutôt au terme d'*acceptation*. Ce concept qui intégrerait également l'espace pour l'*inacceptation*, ou le refus, aurait une meilleure crédibilité auprès de la société civile pour un dialogue et une négociation ouverte (Fortin et Brisson, 2015).

Deuxièmement, l'acceptabilité sociale joue déjà un rôle important dans l'évaluation environnementale des projets liés aux hydrocarbures, en lien avec le fleuve Saint-Laurent, au Québec. Les parties prenantes, particulièrement celles opposées à ces projets, revendiquent fréquemment un débat élargi sur les hydrocarbures. Toutefois, 10 ans se sont écoulés entre le BAPE sur les levés sismiques dans le golfe du Saint-Laurent, en 2004 et le début de l'ÉES globale sur les hydrocarbures, en 2014. Encore aujourd'hui, les revendications portent, entre autres, sur un débat *holistique*, qui prendrait en considération le contexte d'émissions de GES face à nos engagements climatiques.

Enfin, nous avons vu que les rapports d'évaluations environnementales ont également servi à proposer des mesures cherchant à favoriser l'acceptabilité sociale. Nous reviendrons sur cette dimension dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 2

OBSERVATION PARTICIPANTE D'ÉVÈNEMENTS LIÉS À L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

La variété des définitions possibles de l'acceptabilité sociale, étudiées et présentées dans le chapitre 1, est grande. Ces définitions, académiques ou tirées de processus de consultation et d'évaluations environnementales, ne sont pas nécessairement en adéquation avec les compréhensions et les usages faits par les entreprises, ou par un autre secteur comme la société civile. Comment la perception de l'acceptabilité sociale varie-t-elle entre ces secteurs ? Ces perceptions sont-elles si variées qu'elles deviennent incompatibles, voire source de conflit ? En d'autres mots, existe-t-il un décalage entre les définitions théoriques et l'utilisation pratique du terme dans le quotidien par ses utilisateurs ? Si oui, quelles conséquences cela peut-il avoir sur les rapports entre ceux-ci ? Plus généralement, quels points de convergence ou de divergence peut-on observer à travers l'utilisation du terme d'acceptabilité sociale dans différents secteurs d'activités ?

2.1 Méthodologie

Dans le cadre de cette enquête, le terrain de recherche en question comportait des difficultés inhérentes. Outre les complications logistiques (temps de déplacement, coûts d'inscription prohibitifs) pour observer chacun des secteurs, certains d'entre eux sont plus fermés que d'autres. Par exemple, sans l'existence des forums ouverts

au public, les secteurs économique et politique ne sont pas nécessairement tenus d'accepter la présence d'observateurs. Par chance, et aussi dû à la popularité du sujet dans l'actualité et dans les politiques au Québec, des opportunités d'évènements se sont présentées durant la période allouée à ce mémoire. Ces évènements se regroupent sous quatre secteurs différents définis ainsi : le secteur *économique*, le secteur *politique*, le secteur *académique* et enfin, le secteur de la *société civile*¹. Des exemples d'activités professionnelles sont donnés au tableau 5, pour chacun des quatre secteurs choisis.

Tableau 5: Exemples d'activités professionnelles des quatre secteurs choisis pour l'analyse de discours.

Secteur	Symbole	Exemples
Économique	É	Compagnies pétrolières Firmes-conseils
Politique	P	Élus municipaux Ministres provinciaux Documents ministériels
Académique	A	Chercheurs Instituts de recherche
Société civile	S	Résidents ONG environnementales Groupes citoyens ²

1. Certains évènements, comme le forum du journal Les Affaires et la table ronde du MÉRN, recourent plus d'un secteur.

Pour le secteur économique, nous nous sommes intéressés particulièrement aux industries et aux entreprises commerciales. Nous avons également, dans une moindre mesure, interrogé des firmes-conseils, des boîtes de communication, ou des agences offrant des services touristiques.

Dans le secteur politique, nous avons étudié les discours politiques des partis politiques provinciaux et du gouvernement provincial, ainsi que ceux des élus municipaux. Les documents publics portant expressément sur le sujet, principalement ceux issus du chantier créé par le MÉRN sur l'acceptabilité sociale, ont fait l'objet de notre étude pour ce secteur.

Nos recherches ciblant le secteur académique se sont concentrées sur les retombées du forum de l'INM-UQAR, ainsi que sur les avis émis par des conférenciers et des chercheurs.

Enfin, nos sources associées au secteur de la société civile sont composées de documents et d'entrevues issues d'ONG environnementales (ex. Québec meilleure MINE), d'associations d'usagers du territoire (ex. Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs), des citoyens représentant leur propre intérêt ou ceux d'un regroupement (ex. groupe de résistance citoyenne à des projets d'hydrocarbures). En l'occurrence, une conférence de l'organisme *Non à une marée noire dans le golfe* a été analysée.

Sept évènements sont rapportés et on fait l'objet d'une analyse qui a nourri les réflexions de ce chapitre. Pour chacun de ces évènements, deux tableaux sont présentés pour résumer la rencontre. Un premier tableau identifie les conférenciers principaux et leur assigne un secteur (économique, politique, académique ou société civile), selon le secteur d'activité principal de l'organisation que l'individu représente

lors de l'évènement . Le deuxième tableau est celui de l'analyse du discours. Celui-ci vise à rapporter les propos les plus marquants et pertinents en lien avec l'acceptabilité sociale. Le tableau est trié selon cinq composantes de l'acceptabilité sociale, qui sont adaptées des thèmes abordés aux tables rondes sur l'acceptabilité sociale du MÉRN, soit :

1. **Définition**, de l'acceptabilité sociale, ses composantes et ses mesures
2. **Gouvernance**, soit le rôle des acteurs et des instances décisionnelles
3. **Approche participative**, leur méthodologie et leur efficacité sur le terrain
4. **Analyse d'impacts**, soit la prise en compte des répercussions du projet
5. **Bénéfices**, ou retombées comme outil favorisant l'acceptabilité sociale

Pour chaque discours se rapportant à une composante de l'acceptabilité sociale, le secteur et le discours sont rapportés, et, le cas échéant, des liens de convergence, de divergence ou encore d'unanimité sont identifiés à travers les discours portés par les acteurs.

Les sept évènements étudiés sont présentés sur la ligne du temps schématisée dans la figure 5 ainsi que dans les sous-sections suivantes. À noter que mon statut d'observatrice n'est pas le même pour chaque évènement, selon la nature et les obligations de celui-ci. L'observation n'est plus anonyme à partir du moment où mon nom, mon établissement d'appartenance et mes objectifs face à la présente étude ont été présentés aux autres participants. C'est notamment le cas au chantier du MÉRN où tous les participants se sont présentés en introduction de la rencontre, ou encore lors de la création de groupes de travail d'une dizaine de participants lors d'atelier au forum de l'INM-UQAR ou celui de Les Affaires (voir tableau 6).

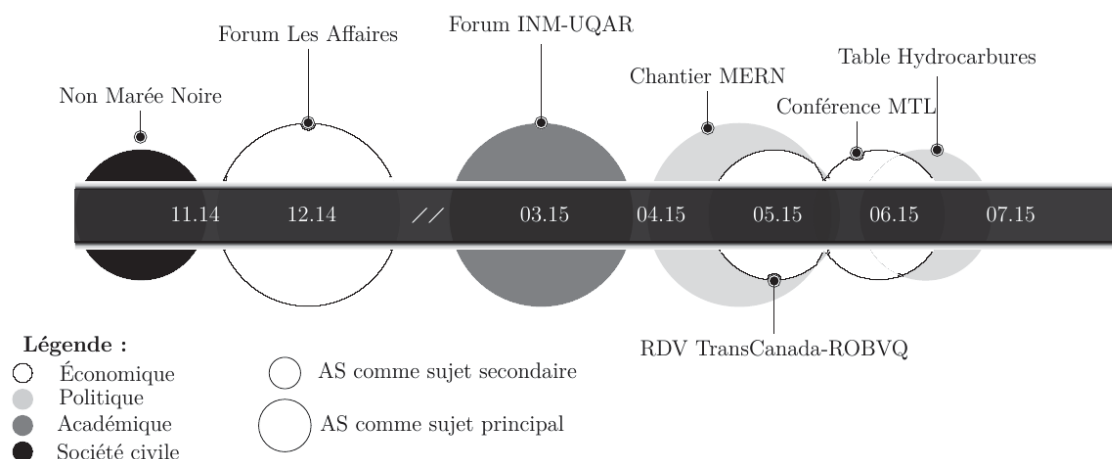


Figure 5: Chronologie des événements d'observation participante. Source : Sainte-Marie, 2015.

2.2 Résumés et comparaisons inter-secteurs

Les résumés des événements auxquels j'ai pu participer ou assister font l'objet de cette section, à partir des notes manuscrites prises pendant la journée même de l'évènement.

1. Conférence Non à une marée noire dans le St-Laurent

À l'invitation du Groupe de Recherche Interdisciplinaire sur le Développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ), un représentant de l'initiative citoyenne « *Non à une marée noire dans le St-Laurent* » a tenu une conférence à l'UQAR, le 8 octobre 2014. La conférence visait à dresser un portrait d'ensemble sur les di érents

Tableau 6: Statut d'observatrice selon l'évènement étudié. (Si les deux statuts sont cochés, on indique que selon les ateliers ou selon la chronologie de la participation, les deux statuts d'observation ont été utilisés lors de cet évènement.)

Évènement	Observatrice...	
	déclarée	anonyme
Non marée noire		✓
Les Affaires	✓	✓
INM-UQAR	✓	✓
Chantier MÉRN	✓	
TransCanada		✓
Confé. Mtl		✓
Hydrocarbures		✓

Observatrice déclarée : Identification et précision sur le but de la présence, en l'occurrence la réalisation d'une recherche de maîtrise pour l'UQAR

Observatrice anonyme : aucune identification effectuée

projets d'hydrocarbures au Québec et de la réponse citoyenne développée en conséquence. En conclusion de cette présentation, à travers des questions de l'audience, les réflexions plus générales du conférencier se rapprochent des thèmes de l'acceptabilité sociale. Elles sont synthétisées au tableau suivant (tableau 7). Le fait saillant de cette conférence est la réaction du conférencier lorsque l'acceptabilité sociale a été mentionnée. Pour lui, la notion est de plus en plus à connotation négative et ne se traduit pas par un sentiment de consentir à un projet de façon libre et éclairé. Il ne fait aucun doute que le terme a déjà perdu de son innocence et que sa crédibilité est entachée auprès de certains groupes de la société civile. Le conférencier a pu enregistrer un sentiment de lassitude ou désintéressement envers les consultations et

autres approches participatives (ONÉ, audiences publiques du BAPE) de la part de plusieurs membres de groupes citoyens mobilisés contre les projets d'hydrocarbures. Cette affirmation a semblé faire écho parmi certains des participants à la conférence, qui ont affirmé partager le même sentiment.

Tableau 7: Analyse de discours, à la conférence « Non à une marée noire dans le St-Laurent », Université du Québec à Rimouski, le 8 octobre 2014 à Rimouski.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définition		
	Société Civile	Acceptabilité sociale n'est pas un consentement libre et éclairé : de plus en plus un aspect péjoratif.
3. Approche participative		
	Société Civile	"consultite aiguë", sentiment que le procédé est biaisé d'avance Résulte en un certain boycott de consultations, ex. ONÉ. Indépendance citoyenne discutable lorsque manque de financement

2. 3^e Conférence sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires

2.1 Conférence principale

Le 2 et 3 décembre 2014, à Montréal, s'est tenue la 3^e Conférence sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, en partenariat avec la firme de communication Edelman. Outre une allocution spéciale du ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, M. David

Heurtel, les conférenciers étaient principalement du secteur économique, partageant leur stratégie de communication à travers des études de cas ou des démonstrations d'outils. Enfin, un panel de discussion a terminé la journée.

Le panel de discussion était particulièrement intéressant. C'est à ce moment, moins formel, que les conférenciers se sont exprimés le plus librement, contrairement aux présentations de la journée. C'est au panel que le directeur du développement durable chez Royal Nickel Corporation a énoncé en toute honnêteté ne jamais entendre parler d'acceptabilité sociale, ni même l'utiliser dans son entreprise. Le terme utilisé pour le concept est plutôt *social license to operate*. Pour le vice-président de Tact Intelligence Conseil, une dérive du terme est susceptible de devenir un jeu de relations publiques pour montrer l'acceptabilité sociale là où il n'y a pas consensus. Il y a donc, selon lui, une incohérence dans l'utilisation du terme, à partir du moment où on cherche à démontrer une acceptabilité sociale particulièrement là où elle est n'est pas acquise.

Les changements climatiques ont été abordés dans l'allocution du ministre Heurtel, qui rappelle la nécessité de tenir compte des changements climatiques dans l'analyse de projet. Il affirme que les changements climatiques ne sont pas *une mode, mais une urgence planétaire*. L'acceptabilité des projets devrait donc être associée aux impacts de ces projets en matière de changements climatiques.

Les conférenciers sont identifiés au tableau 8. Bien que certains conférenciers se soient parfois éloignés du sujet de l'acceptabilité sociale, vers les stratégies de communication particulièrement, des discours intéressants sont analysés dans le tableau 9, selon les secteurs et les éléments de l'acceptabilité sociale en question. Il est à noter que les coûts de l'évènement étaient prohibitifs pour un public non corporatif.

Tableau 8: Liste des conférenciers participants à la 3e conférence sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, à Montréal, le 2 décembre 2014

Titre	Organisation	Secteur
Vice-présidente, risque et développement durable	CIRANO	S, A
Ministre	MDDELCC	P
Président	INNERGEX	E
Directrice, affaires régionales et collectivités	Hydro-Québec	E
Directeur des communications	Ville de Rouyn-Noranda	P
Coprésident	PRÉVEL	E
Directeur principal, affaires publiques	PFR	E
Directeur principal	EDELMAN CANADA	E
Directeur du dév. durable	Royal Nickel Corp.	E
Directeur, dév. durable, affaires publiques	Gaz Métro	E
Vice-président et associé	Tact-Intelligence Conseil	E

Légende : **E** secteur Économique. **P** secteur Politique. **S** secteur Société Civile. **A** secteur Académique.

Tableau 9: Analyse de discours des conférenciers intervenants sur divers sujets en lien avec l'acceptabilité sociale ou au panel de clôture de la 3^e Conférence sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, le 2 décembre 2014, à Montréal.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définition		
	Politique	cherche à tendre vers un équilibre. Cas par cas, donc pas <i>unanimité</i> ou <i>référendum 50%+1</i>
<i>convergence</i>	Politique	pas un <i>consensus</i> ou <i>majorité</i> , mais une acceptabilité sociale <i>raisonnable</i>
<i>divergence</i>	Économique	terme acceptabilité sociale jamais utilisé, on parle plutôt de <i>social licence to operate</i>
2. Gouvernance		
	Économique	en ce moment, dérive des responsabilité (entreprise/gouvernement)
<i>convergence</i>	Économique	besoin de constance de la part du gouvernement
	Politique	volonté politique nécessaire, malgré résistance au changement
3. Approche participative		
<i>unanimité</i>	tous secteurs	approche doit se faire en amont du projet, besoin de transparence et authenticité, ainsi que fine connaissance de la réalité terrain
<i>convergence</i>	Société Civile	résistance si projet va à l'encontre des valeurs intrinsèques des parties prenantes
4. Analyse d'impacts		
<i>convergence</i>	Politique	occasion de bonifier le projet
	Économique	entreprise doit avoir une porte de sortie si elle doit reculer
	Économique	adaptabilité monétaire face aux changements
	Économique	notion de compromis est importante pour l'entreprise
5. Bénéfices		
	Économique	besoin d'intégrer les redevances dans le budget dès le début
	Économique	redevances ≠ argument en faveur d'un projet

2.2 Atelier du Project Management Institute

À la suite de la journée de conférence du 2 décembre 2014, deux ateliers ont été organisés. L'atelier A, donné par un chargé de cours et doctorant de l'Université du Québec à Chicoutimi également rédacteur et membre de l'équipe éditoriale du Project Management Institute (PMI-Lévis/Québec), s'intitulait : « Gestion de projets et acceptabilité sociale : optimisez votre processus ». L'atelier B portait davantage sur un exercice de communications et ne sera pas analysé ici, ne traitant d'aucun des thèmes de l'acceptabilité sociale associés à cette recherche.

Le présentateur a commencé l'atelier en rappelant le contexte d'absence de législation québécoise sur la définition de l'acceptabilité sociale, tout comme le développement durable avant 2006. Dans son introduction, il a aussi décrit l'acceptabilité sociale comme étant relative, donc potentiellement non mesurable, et volatile, étant donné les variations de positionnement des parties prenantes face au projet, ainsi que la variabilité des parties prenantes en soi.

Enfin, le présentateur a voulu distinguer le fait d'accepter un projet par rapport au fait de rendre un projet acceptable. En effet, *rendre un projet acceptable* en le modifiant, en l'ajustant, et *faire accepter socialement un projet* en proposant des avantages économiques à des parties prenantes ou en faisant la promotion de ce projet, sont deux actions différentes. Cette nuance renvoie à la nature même du projet, selon la légitimité et la pertinence de sa raison d'être. Aussi, elle renvoie à l'éthique lorsque la nuance s'efface et que les techniques de vente du projet empêchent d'établir un consentement libre et éclairé chez les parties prenantes concernées.

Ces notions sont résumées dans le tableau 10, selon le secteur académique associé au présentateur.

Tableau 10: Analyse de discours de l'Atelier A du PMI-Lévis, au forum sur l'acceptabilité sociale du journal Les Affaires, à Montréal, le 3 décembre 2014.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définition		
	Académique	absence de législation québécoise, mais concept relatif et volatil rendre le projet socialement acceptable vs faire accepter socialement un projet.
3. Approche participative		
	Académique	gestion des parties prenantes devient un champ à part entière

3. Forum INM-UQAR

Un forum sur l'acceptabilité sociale a été organisé par l'Institut du Nouveau Monde (INM) et la Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), le 20 mars 2015. Le forum visait à « contribuer à identifier des réponses collectives aux enjeux que soulève cette nouvelle notion » (Actes du Forum sur l'acceptabilité sociale, 2015). Le forum était composé, outre les conférences d'ouverture, d'une table ronde intitulée « En matière d'acceptabilité sociale, où en sommes-nous au Québec ? ». La suite de la journée était divisée en quatre ateliers thématiques :

1. Définitions et mesure de l'acceptabilité sociale
2. Participation des acteurs : principes et normes de pratique
3. Gouvernance et institutions : du local au national
4. Relations entre promoteurs, parties prenantes et communautés

Un panel portant sur le thème « Acceptabilité sociale : leçons et perspectives d'avenir » a clôturé la journée. 170 participants de secteurs variés ont assisté au forum. Ce dernier se voulait inclusif. En effet, les tarifs étant beaucoup plus accessibles que ceux de la conférence du journal *Les Affaires*. Les principaux intervenants et conférenciers sont présentés au tableau 11.

Les conférenciers provenaient de secteurs beaucoup plus variés que ceux du forum du journal *Les Affaires*. Au forum de l'INM-UQAR, cette diversité des acteurs a pu faire en sorte que des éléments nouveaux et diversifiés ont été soulevés. Par exemple, dès le premier intervenant, le directeur général du Regroupement National des Conseils Régionaux en Environnement du Québec, les problèmes écologiques (les gaz à effet de serre, l'épuisement des ressources naturelles et la pollution) ont été abordés, ainsi que l'opposition entre la croissance économique et la qualité de vie, ainsi qu'entre créer de la richesse et répartir la richesse. L'intervenant a également abordé la notion de respect associé à ces perceptions différentes, qui peuvent engendrer de l'incompréhension allant jusqu'au manque de respect mutuel. Ce sont des mécanismes similaires, inadéquats, qui font en sorte que l'acceptabilité sociale soit absente : projets cloisonnés, délais insuffisants, mauvaises consultations, stigmatisation de la population... Le président de la Société de développement Angus, a également soulevé une notion intéressante, soit une certaine marginalisation du citoyen face aux mémoires professionnels lors de consultations publiques.

Tableau 11: Liste des conférenciers participants au forum sur l'acceptabilité sociale de l'INM-UQAR, à Lévis, le 20 mars 2015

Titre	Organisation	Secteur
Directeur général	Regroupement national des CRÉ du Québec	S
Deuxième vice-président	UPA	E
DGA	INM	A
Doyen des cycles sup. et recherche	UQAR	A
Professeur et titulaire	UQAR	A
DG	Village de Val-David	P
Directeur dév. durable	Gaz Métro	E
Maire	Ville de Lévis	P
Responsable québécoise	Conservation Boréale	S
Directrice générale	Corp. de protection de l'enviro. de Sept-Iles	S,P
Directeur général	Conférence régionale des Élus, Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	P
PDG	Société de développement Angus	E

Légende : **E** secteur Économique. **P** secteur Politique. **S** secteur Société Civile. **A** secteur Académique.

La table ronde voulait dresser un portrait actuel de l'acceptabilité sociale au Québec, en répondant à quatre thèmes : sur la définition de l'acceptabilité sociale, sur la participation, sur les liens entre les parties prenantes et les communautés locales, et sur la gouvernance. Ces thèmes recourent en bonne partie les cinq composantes de l'acceptabilité sociale choisies pour l'analyse de discours dans le cadre de cette recherche, et les propos tenus pour chacun sont présentés au tableau 12. Les invités à la table ronde sont des représentants du secteur académique, sur la définition et sur

la participation, du secteur de la société civile-politique, sur les parties prenantes, et enfin, du secteur politique, sur la gouvernance. Étant donné que chaque invité s'est prononcé respectivement sur un seul aspect de l'acceptabilité sociale, aucun lien de convergence ou divergence ne sera noté dans cette section.

Tableau 12: Analyse de discours des invités à la table ronde « En matière d'acceptabilité sociale, où en sommes-nous au Québec ? », du forum sur l'acceptabilité sociale de l'Institut du Nouveau Monde et de l'Université du Québec à Rimouski, le 20 mars 2015, à Lévis

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définitions		
	Académique	définir l'acceptabilité sociale n'est pas une perte de temps, évite au contraire des tensions. Par exemple, groupes qui refusent la notion, vue comme un piège.
2. Gouvernance		
	Politique	besoin d'encadrer l'acceptabilité sociale, mais aussi plus grandes transparence et ouverture. cas de Pétrolia et Ville de Gaspé : outils juridiques manquants pour 'gouvernance locale'
3. Approche participative		
	Académique	participation publique ≠ acceptabilité sociale. même si essentielle, la participation publique n'est pas une garantie de résultat
4. Analyse d'impacts		
	Académique	préparation du promoteur inadéquate, manque de réponse aux citoyens inquiets, comme sur les effets valeurs foncières, effets cumulatifs, impacts sociaux ou sur la santé publique
	Société civile	ouverture du promoteur aux critiques du projet, permettre d'améliorer le projet. empathie nécessaire pour comprendre les craintes sans juger. Co-construction via intelligence collective : inclure services spirituels et communautaires, par exemple.

Quelques propos tenus lors de la table ronde sont intéressants à rapporter plus explicitement. On peut les relever à partir des actes du forum, disponible en ligne sur le site de l'INM (Actes du Forum sur l'acceptabilité sociale, 2015). Notamment, Marie-Josée Fortin, professeure à l'UQAR, suggère trois précisions sur l'acceptabilité sociale à prendre en compte :

1. l'acceptabilité comme processus n'est pas une acceptation passive
2. exigences d'une dimension sociale plus fine : valeurs, intérêts, attentes des parties prenantes
3. la légitimité des populations locales et acteurs affectés à être impliqués dans les processus de décision. (Actes du Forum sur l'acceptabilité sociale, 2015)

Elle affirme aussi, quant à la prise de décision libre et éclairée, que « (...) *dans les régions dites ressources, dont l'économie est fondée sur les projets d'extraction, il est difficile, voire impossible, de refuser, ou même seulement critiquer, un mégaprojet susceptible de créer rapidement des emplois.* ».

Par rapport aux approches participatives, Julie Caron-Malenfant, directrice de l'INM, a aussi rappelé les enjeux de confiance dans le processus de recherche d'acceptabilité sociale :

« On se retrouve d'une part avec des promoteurs qui convient la population à des rencontres où l'ordre du jour est limité au projet et à ses impacts directs, d'autre part avec des citoyens déçus, méfiants ou démobilisés, qui ne font pas confiance au promoteur pour veiller au bien commun. »

Les actes du forum résument aussi les quatre ateliers dans la journée, où les parti-

cipants ont été séparés par atelier dans quatre salles différentes. Les conclusions de ces ateliers ont été mises en commun en fin de journée devant tous les participants, suivi du panel de clôture du forum. Le thème du panel s'est fortement orienté sur le sujet de la gouvernance, qui, selon les invités, subit une crise. Cette crise serait aussi synonyme d'opportunités et de solutions, tel que résumé au tableau 13.

Tableau 13: Analyse de discours des intervenants au panel de clôture du forum sur l'acceptabilité sociale de l'Institut du Nouveau Monde et de l'Université du Québec à Rimouski, le 20 mars 2015, à Lévis

Élément de l'AS	Secteur	Discours
2. Gouvernance		
<i>convergence</i>	Politique	crise de gouvernance sur le territoire québécois.
	Économique	certain retrait de l'État, en marge des débats : il faut revoir rôle que l'État doit jouer et clarifier les mécanismes de l'État
	Société civile	avec l'abolition des CRÉ, possibilité de redéfinir les modes de gouvernances
3. Approche participative		
	Société civile	consultation requiert du temps alors que les élus ont des mandats de quatre ans.
	Économique	co-construction, même en amont, doit s'intégrer à la sensibilité des entreprises : besoin de perméabilité et d'ouverture.

Le directeur général du village de Val-David, qui a amorcé le débat sur la crise de gouvernance, mentionne que cette crise doit servir à améliorer les processus et instaurer une nouvelle vision de développement :

« Si les décisions sont prises par les élus municipaux, elles doivent de plus en plus s'appuyer sur un consensus social. Or les élus sont mal préparés à cette nouvelle façon d'anticiper, d'accompagner le développement plutôt que de le définir,(...) mais il ne s'agit plus de se concerter entre élus, il faut se concerter avec le milieu, avec les citoyens. »

Une solution, pour le directeur développement durable de Gaz Métro, est que *« pour améliorer son projet, un promoteur doit être capable de s'ouvrir, plus et mieux, aux connaissances que les habitants ont de leur localité. Il faut passer au stade de la co-construction, même en amont du projet. »*

4. Table ronde du Chantier du MÉRN

La description de l'évènement du 12 mai peut se diviser en quatre parties. Premièrement, une description du document visant à alimenter la réflexion des participants aux tables rondes. Deuxièmement, la participation à une des tables rondes. Troisièmement, l'analyse de revue de presse associée à l'évènement. Enfin, la présentation du livre vert regroupant cinq orientations proposées par le MÉRN, en février 2016. Les invités à la table ronde proviennent de secteurs différents (voir tableau 14), tandis que l'analyse du document de réflexion et du livre vert sera associée au secteur politique, puisqu'il a été élaboré pour le MÉRN.

a) Document de réflexion

Un document de réflexion a été publié sur le site du chantier sur l'acceptabilité sociale du MÉRN³ (Gouvernement du Québec, 2015a). Le titre du document donne déjà une orientation au terme d'acceptabilité sociale : *Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales*. Deux termes particulièrement sont révélateurs, soit *favoriser* et *mise en valeur*. Favoriser l'acceptabilité sociale équivaut à donner son accord au projet en question et veiller à sa réalisation, même si l'acceptabilité sociale n'était pas suffisamment présente initialement. La mise en valeur du territoire signifie, selon la définition donnée par le document, d'utiliser le territoire public ou d'exploiter les ressources énergétiques et minérales. Il est clairement énoncé, dès le titre, que le MÉRN est favorable à l'exploitation des ressources en question et souhaite travailler à faciliter sa réalisation. D'ailleurs, l'acceptabilité sociale est définie dans le document selon la définition de *résultat* de Caron-Malenfant et Conraud (2009), ce qui confirme l'idée de faciliter l'acceptation au moment de la réalisation du projet ou de l'octroi des droits :

« *Résultat d'un processus par lequel les parties concernées conviennent ensemble des conditions minimales à mettre en place pour qu'un projet, un programme ou une politique s'intègre harmonieusement, à un moment donné, dans son milieu d'accueil.* »

Cette vision est reprise plus loin, dans le volet hydrocarbure de la section Énergie des rôles et responsabilités du MÉRN (Mines, Énergie, Territoire) :

3. Voir <http://mern.gouv.qc.ca/territoire/acceptabilite.jsp>

« le MÉRN a pour mission de **favoriser**, tant en milieu terrestre que marin, l'exploration et la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières du Québec. »

Le MÉRN étant un ministère à vocation économique, contrairement au MD-DELCC, les seuls rôles environnementaux mentionnés dans le document concernent la remise en état de sites miniers, les dépotoirs illicites et les aires protégées. Il est question ni des changements climatiques ni de réduction de GES, ni d'impacts cumulés, ou encore de legs aux générations futures. Cette approche de développement traditionnel, en silo, se fait-elle donc au détriment d'un véritable développement durable ?

Enfin, selon quatre thèmes donnés pour les tables rondes, des questions sont proposées afin de préparer *la réflexion en vue des discussions*. Les quatre thèmes imposés⁴ sont :

Thème 1. Rôle des instances à l'échelle nationale, régionale et locale

Thème 2. Approches participatives

Thème 3. Prise en compte des répercussions sociales, environnementales et économiques des projets à l'échelle nationale, régionale et locale

Thème 4. Mécanismes de partage des bénéfices

Le document de réflexion a soulevé plusieurs questions supplémentaires lors de la tenue des tables rondes. Pour les firmes⁵ mandatées par le MÉRN, les documents

4. Bien qu'au début de la table ronde, il a été précisé que d'autres thèmes pouvaient être abordés par les participants en fin d'activité, le temps alloué pour les quatre thèmes ne l'a pas rendu possible, malgré la volonté d'au moins deux participants.

5. Raymond Chabot Grant Thornton et Transfert Environnement et Société

du MÉRN, les textes de loi et des échanges téléphoniques avec des employés ont permis d'élaborer un *Diagnostic de la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale dans la conciliation des usages*. Un deuxième livrable sera publié prochainement par le ministère concernant la série de tables rondes effectuées, dont une fait l'objet de la section suivante.

b) Table ronde

La table ronde du 12 mai 2015, à Québec, avait comme participants les invités présentés dans le tableau 14. Le rôle attendu des participants était de donner leurs points de vue sur les concepts et cinq thèmes proposés en amont de la rencontre. Il aurait été intéressant cependant de pouvoir se prononcer sur certains paramètres. Notamment, il n'a pas été possible de revenir sur la définition donnée de l'acceptabilité sociale, ni de questionner la pertinence des thèmes, ce qui a été un inconvénient énoncé par quelques participants. Le ministre Pierre Arcand a ouvert la table. Le représentant de Transfert Environnement et Société a pour sa part dirigé la séance de deux heures (une trentaine de minutes par thème).

L'analyse de discours pour les quatre thèmes abordés est l'objet du tableau suivant (tableau 15).

Tableau 14: Liste des participants à la table ronde du chantier sur l'acceptabilité sociale du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 12 mai 2015 à Québec.

Titre	Organisation	Secteur
Ingénieur Forestier	Réseau ZEC	S
Directrice affaires publiques et gouv.	Valero	E
Vice-président des opérations	Junex	E
Conseiller Recherche et Politiques	FQM	P
Président	FEDECP	S
Directeur général	FTGQ	S
Consultant	Créneau IPIMM	E
Président	RLTP	S
Coordonnatrice	TCR Conseil du St-Laurent	S
Coordonnatrice	Coalition Meilleure Mine	S

Légende : **E**, secteur Économique. **P** secteur Politique. **S** secteur Société Civile. **A** secteur Académique.

Tableau 15: Analyse de discours des participants à la table ronde du chantier sur l'acceptabilité sociale du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 12 mai 2015 à Québec.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
2. Gouvernance		
<i>convergence</i>	Économique	plusieurs niveaux de gouvernance entraînent des complications
	Société civile	juridictions mal définies
<i>divergence</i>	Société civile	MÉRN = gardien du territoire
	Économique	uniquement MEDDLCC = gardien du territoire
<i>convergence</i>	Politique	manque de liens entre ministères
	Société civile	besoin pour table interministérielle
<i>convergence</i>	Économique	Rassurer les compagnies avec définition claire de l'AS
	Économique	Et que droits d'exploration donnent droit d'exploitation
3. Approche participative		
<i>unanimité</i>	tous	besoin d'une approche en amont du projet
	Société civile	bémol pour projets à viabilité incertaine
<i>divergence</i>	Économique	besoin d'un processus clair et défini
	Politique	choix de la collectivité comment se fait la consultation
	Économique	impossible d'avoir un cadre uniforme si le projet est étendu
	Société civile	idem si les collectivités et enjeux sont variés
	Société civile	consultation dépend de la nature du projet
4. Analyse d'impacts		
<i>convergence</i>	Politique	juridiction du BAPE évaluation environnementale
	Économique	BAPE pas un expert économique, on devrait créer "Agence d'évaluation des impacts économiques"
	Économique	besoin d'un dialogue crédible (MÉRN/légal, ONG/terrain)
	Société civile	communautés défavorisées rarement en mesure de dire non
5. Bénéfices		
<i>unanimité</i>	tous	Retombées ou redevances convenues avant le début du projet, doit inclure région affectée
	Société civile	on doit inclure bénéfices non économiques, et assurer un suivi (ex. modifications au projet qui devient inacceptable)

Les participants ont été conviés à déposer des mémoires⁶ afin notamment de pallier au manque de temps pour aborder d'autres thèmes que les quatre imposés. Des commentaires intéressants, mais qui ne sont pas liés à ces thèmes, méritent toutefois d'être rapportés. Un premier porte sur les pertes d'usages en considération aux générations futures (secteur société civile). Un deuxième provient d'un participant insistant sur le besoin d'évacuer l'émotivité du débat, qui, selon lui, annule des « *millions d'investissements* » dès qu'« *un politicien a froid dans le dos* » (secteur économique).

c) Revue de presse

Le Devoir a publié deux articles sur les tables rondes, le 12 et le 16 mai 2015, où l'auteur, le journaliste Alexandre Shields, constate un huis clos alors qu'il est impossible d'assister aux tables rondes, ni pour les médias ni pour les citoyens. La procédure en huis clos est surprenante, considérant l'unanimité sur le besoin de transparence en amont de projets, incluant un projet de chantier sur l'acceptabilité sociale. Le ministère assure que les médias auront accès à une consultation lors du dépôt d'un « projet d'orientations gouvernementales » (voir section suivante) (Shields, 2015c,b).

d) Livre vert

Le 16 février 2016, le ministre Pierre Arcand a déposé un livre vert sur l'acceptabilité sociale, à l'Assemblée nationale du Québec. Le document comprend une

6. Maintenant disponibles en ligne.

proposition de cinq orientations en matière d'acceptabilité sociale. Comme prévu, ces orientations sont, au moment de la rédaction de ce mémoire, le sujet d'un processus de consultations particulières en commission parlementaire, afin de réviser et possiblement améliorer le document. Les cinq orientations proposées dans le livre sont :

1. Mieux faire connaître les rôles et les responsabilités du ministère en matière de planification et de gestion du territoire,
2. Rendre plus transparents et plus participatifs les mécanismes de planification et de conciliation des usages dans les plans d'affectation du territoire public et les actualiser,
3. Assurer la mise en place de processus prévisibles d'information et de consultation à toutes les étapes d'un projet,
4. Favoriser un partage des bénéfices des projets de développement énergétique et minier avec les communautés d'accueil,
5. Renforcer la capacité d'analyse du MÉRN sur les impacts, les retombées économiques et les répercussions des projets en assurant la prise en compte des facteurs d'acceptabilité sociale.

Il est intéressant de noter que le document vient renforcer deux aspects de l'acceptabilité sociale, déjà discutés dans cette recherche. D'abord, il établit le fait que si la définition de l'acceptabilité sociale ne fait pas consensus, elle « *ne signifie pas unanimité* ». Ensuite, il admet que même si un processus d'évaluation ou de consultation est enclenché de la part du promoteur, il n'y a pas d'obligation de la part du gouvernement de permettre la réalisation du projet en question. En effet :

« un tel processus peut également se traduire par le refus d'une communauté d'accepter un projet de développement. C'est au gouvernement ultimement qu'il appartient de déterminer les conditions d'autorisation d'un projet en prenant en compte l'acceptabilité qu'il suscite dans la communauté concernée. »(Gouvernement du Québec, 2016)

5. Rencontre entre TransCanada et le ROBVQ

Suite à l'invitation du Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ), TransCanada Pipelines Ltée a accepté de participer à une web-conférence afin de répondre à une série de questions des membres du ROBVQ. L'évènement s'est tenu le 13 mai 2015, dans les bureaux du ROBVQ, à Québec. Quatre représentants de TransCanada et deux contractuels sont venus sur place. Ils se sont ensuite connectés par audio-conférence aux auditeurs ainsi qu'à d'autres employés de TransCanada situés en Alberta, notamment une responsable juridique. TransCanada a préparé la rencontre à partir d'une série de questions remises en avance par le ROBVQ (voir l'ensemble des questions en annexe 3). La question posée à TransCanada sur l'acceptabilité sociale est la suivante :

— *TransCanada travaille-t-elle à « obtenir » l'acceptabilité sociale de son projet et si oui, comment s'y prend-elle et comment la mesure-t-elle ?*

En réponse, TransCanada a consacré les diapositives 25 à 28 de sa présentation à l'acceptabilité sociale. Les représentants de TransCanada admettent que la définition du terme n'est pas claire et reconnaissent le chantier du MÉRN sur l'acceptabilité sociale. Cependant, l'acceptabilité sociale du projet Énergie Est passe, selon eux, principalement par la consultation régulière de la population et des communautés

touchées ainsi que via un dialogue continu avec les parties prenantes. Selon TransCanada, cela représente depuis 2013, pour le seul projet Énergie Est, 35 assemblés avec les propriétaires fonciers, 400 rencontres avec les élus, les municipalités, les communautés autochtones et plus de 2 400 citoyens rencontrés lors de 27 journées portes ouvertes pour les résidents locaux québécois, plus de 50 rencontres avec des groupes d'intérêt et environnementaux, 12 avec les premiers répondants, et plus de 6000 rencontres individuelles avec les propriétaires fonciers (voir figure 6). Selon Trans-

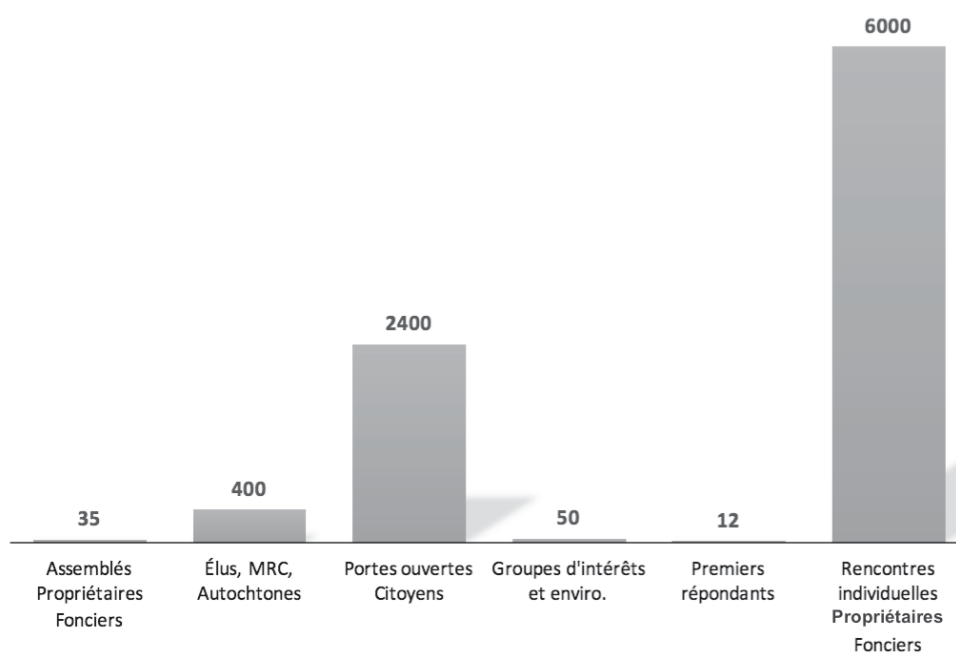


Figure 6: Nombre de rencontres effectuées par TransCanada Pipelines Ltée pour son projet Oléoduc Énergie Est Ltée, depuis 2013, selon la partie prenante visée

Canada, l'intégration des aspects soulevés lors de ces consultations ciblées dans les ajustements du projet permet une certaine satisfaction de la population. Bien que TransCanada admettent que le BAPE est un outil reconnu par les Québécois pour « écouter les gens et recevoir l'acceptabilité sociale », en date de la rencontre, la

compagnie n'avait toujours pas envoyé un avis de projet au MDDELCC. Or cette étape cruciale est la première nécessaire afin d'enclencher le processus d'enquête du BAPE. Étant donné que le projet d'oléoduc interprovincial n'est pas assujéti aux cadres d'évaluations québécois, la compagnie dit s'appuyer sur l'évaluation de l'acceptabilité sociale et de la question de l'intérêt public du projet que l'ONÉ en fera. Ce n'est que quelques semaines plus tard, soit le 8 juin, qu'un BAPE est enclenché par le ministre, sans qu'il n'y ait eu d'avis de projet de la part de la compagnie (voir p.14).

Les réponses de TransCanada sur l'acceptabilité sociale sont résumées dans le tableau d'analyse 16.

Tableau 16: Analyse de discours des représentants de TransCanada Pipelines Ltée à la rencontre web-conférence avec le Regroupement des Organismes de Bassin Versant du Québec (ROBVQ), le 13 mai 2015, à Québec.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définition		
	Économique	besoin du chantier du MÉRN pour mieux définir l'AS
2. Gouvernance		
	Économique	BAPE est un outil reconnu par les québécois, mais s'appuie sur décision de l'ONÉ
3. Approche participative		
	Économique	dialogue continu avec les parties prenantes, consultation régulière avec population et communautés traversées, ajustement du projet en conséquence

6. Forum Économique International des Amériques : 21^e Conférence de Montréal

Du 8 au 11 juin 2015, le Forum Économique International des Amériques a tenu sa 21^e Conférence de Montréal. La journée du 9 juin comprenait une conférence, en collaboration avec Investissement Québec, intitulée : *La gestion des risques des projets d'exploitation des hydrocarbures : apprendre des meilleures pratiques*.

Les conférenciers invités sont présentés au tableau suivant (tableau 17) et leurs propos sont résumés au tableau 18.

Tableau 17: Liste des conférenciers à la conférence "La gestion des risques des projets d'exploitation des hydrocarbures : apprendre des meilleures pratiques" lors de la 21^e conférence de Montréal du Forum Économique International des Amériques, le 9 juin 2015, à Montréal.

Titre	Organisation	Provenance	Secteur
Reporter monde et énergie	The Globe and Mail	Canada	
Directeur général	Ressources Québec	Canada	E
Directeur pétrole et gaz	McKinsey & Company	États-Unis	E
Économiste en chef et VP	Statoil	Norvège	E
Président	Eykon Energy	Islande	E

Légende : **E**, secteur Économique. **P** secteur Politique. **S** secteur Société Civile. **A** secteur Académique.

Lors de cette conférence, les risques ont été divisés en deux catégories : les risques situés dans le sol et les risques au-dessus du sol (de l'anglais *underground risks, above ground risks*). Si les premiers concernent les aspects technologiques et techniques, les deuxièmes visent la politique et le social. Lors de l'introduction à la

conférence, le directeur général de Ressources Québec affirme que l'exploration « responsable » des hydrocarbures fait aujourd'hui plus que jamais l'objet d'un grand débat. Ainsi, une intégration harmonieuse doit se faire par l'acceptabilité sociale (terme utilisé : *social acceptability*). Selon le directeur Pétrole et Gaz chez McKinsey & Company, ces risques nouveaux, liés au développement durable, ont fait surface depuis une dizaine d'années. Pour l'économiste en chef et vice-président de Statoil⁷, la hausse du syndrome NIMBY est en partie responsable de l'émergence de ces risques, ainsi que les conflits de marchés (par exemple, les conflits gaziers russo-ukrainiens) et enfin, les enjeux de sûreté et de sécurité. Enfin, pour le président et chef de la direction chez Eykon Energy⁸, il y a une différence entre les risques réels et les bruits de fond (*background noise*). Selon lui, le débat se fait entre un côté *éduqué* et un côté *populaire*, en faisant référence notamment aux débats entourant la question de l'exploitation pétrolière en Arctique. Toujours selon lui, les débats ne sont donc pas intelligents. Enfin, il défend l'exploitation près de l'Islande étant donné le caractère de plus en plus touristique du pays. Son éloignement oblige un transport aérien, et donc du kérosène pour faire vivre le pays.

Par ailleurs, le thème de la 21^e Conférence de Montréal était *Bâtir une économie équilibrée* et celui de la journée, *Énergie, Infrastructures et Développement durable*. Par contre, les changements climatiques et la transition énergétique vers la décarbonisation n'ont pas été évoqués lors de cette conférence.

7. Statoil ASA est une multinationale norvégienne du secteur du pétrole et gaz, basée à Stavanger, Norvège. Le gouvernement norvégien en est propriétaire à 67%. (Statoil, 2015)

8. Eykon Energy est une compagnie islandaise d'exploration et d'exploitation pétrolière dans l'Atlantique Nord et l'Arctique.

Si le conférencier québécois a mentionné rapidement le terme d'acceptabilité sociale, pour les autres invités internationaux, le terme utilisé était plutôt la «*Social license*», comme au forum du journal Les Affaires.

Tableau 18: Analyse de discours des intervenants à la conférence "La gestion des risques des projets d'exploitation des hydrocarbures : apprendre des meilleures pratiques" lors de la 21e Conférence de Montréal du Forum Économique International des Amériques, le 9 juin 2015, à Montréal.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définition		
<i>convergence</i>	Économique (tous)	terme utilisé en anglais <i>social licence</i>
<i>divergence</i>	Économique	terme utilisé en anglais <i>social acceptability</i>
3. Approche participative		
	Économique	deux débats parallèles : éduqué vs populaire
	Économique	exploration responsable nécessite un débat pour une intégration harmonieuse
4. Analyse d'impacts		
		risques souterrains (<i>underground</i>) et risques hors-terres (<i>above ground</i>) : impacts sur les investissements
	Économique	émergence de ces (<i>above ground</i>) risques dus au syndrome NIMBY, aux enjeux de sécurité et de marchés.

7. Table ronde sur les hydrocarbures du MÉRN

Dans le cadre d'une nouvelle politique énergétique du Québec, le MÉRN a mené une série de tables d'experts et de consultations dont la dernière portait sur les

hydrocarbures. Les experts invités sont présentés au tableau 19. Cette section résume les propos tenus à la séance du 15 juin 2015, à Québec et le tableau 20 analyse les discours pertinents qui sont liés à l'acceptabilité sociale ou à la réalisation de projets d'hydrocarbures au Québec.

Tableau 19: Liste des participants à la table ronde sur les hydrocarbures de la nouvelle politique énergétique du Québec, par le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 15 juin 2015, à Québec.

Titre	Organisation	Provenance	Secteur
Chercheur principal et chef de la division de la sécurité énergétique	Université nationale de Singapour	Royaume-Uni	A
PDG	Alberta Energy Regulator	Canada	E
Directeur de l'économie, de l'information et de l'analyse de l'énergie	Ministère de l'Énergie de l'Alberta	Canada	P
Présidente	Association canadienne des pipe- lines d'énergie	Canada	E
Économiste en chef	Energy Intelligence Group	États-Unis	E
Chef géologue à la retraite	Institut français du Pétrole	France	E,A
Directeur du volet Amériques	Fugro GeoConsulting	États-Unis	E
Partenaire d'affaires	Davis Graham & Stubbs LLP	États-Unis	E
Gestionnaire principal	Intertanko	Norvège	E
Président	Centre des hydrocarbures non conventionnels	France	E
Vice-présidente	Gaz métro	Canada	E

Légende : **E**, secteur Économique. **P** secteur Politique. **S** secteur Société Civile. **A** secteur Académique.

Tableau 20: Analyse de discours des participants à la table ronde sur les hydrocarbures, dans le cadre de la nouvelle politique énergétique du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles, le 15 juin 2015, à Québec.

Élément de l'AS	Secteur	Discours
1. Définitions		
<i>convergence</i>	Économique	on doit gagner et maintenir la confiance publique ¹
	Économique	<i>licence to operate</i> est un seuil opérationnel de la confiance publique
	Économique	<i>adhésion</i> des populations
2. Gouvernance		
<i>convergence</i>	Économique	besoin d'un cadre politique efficace
	Économique	unicité des régulations pour établir la confiance
	Académique	pas d'expérience de régulation d'hydrocarbures au Québec, recommandation d'aller lentement et d'évaluer les besoins
4. Analyse d'impact		
	Économique	un accident (ex. oléoduc) peut révoquer la <i>licence to operate</i> de tous

¹ : traduction littérale de *public confidence*

Le ministre du MÉRN, M. Pierre Arcand, a fait une courte allocution, dans laquelle il a annoncé un projet de loi sur les hydrocarbures pour l'automne 2015⁹. S'il n'a pas parlé d'acceptabilité sociale, il a toutefois admis que les hydrocarbures sont « démonisés par plusieurs ». Selon lui, il faut pourtant exploiter au Québec, afin de

9. Le projet de loi n'a toutefois pas encore été présenté lors de la rédaction de ce mémoire.

créer la richesse nécessaire à au financement de la balance de pétrole importée. Par ailleurs, si le projet Old Harry allait de l'avant à Terre-Neuve, mais pas au Québec, les Québécois(e)s subiraient les mêmes risques sans toucher aux revenus.

Parmi les autres réflexions intéressantes à noter de la part des conférenciers, le discours d'un des deux seuls représentants académiques à cette table ronde était le plus divergent des autres. En effet, ce chercheur de l'Université Nationale de Singapour est le seul à avoir remis en question la nécessité pour le Québec d'exploiter les hydrocarbures sur son territoire. Selon ce spécialiste de l'analyse énergétique, il ne s'agit pas, pour le Québec, d'un enjeu de sécurité énergétique, mais bien un enjeu d'emploi. Pour conclure, il a affirmé qu'il fallait procéder lentement et être sûr que c'est ce dont le Québec a besoin. Ces commentaires ont obtenu un certain aval de la part de plusieurs participants présents. Il est à noter qu'aucun des autres participants, représentants d'industries ou d'intérêts pétroliers, gaziers ou d'infrastructures de transport, a mentionné ou présenté les avantages et risques de ne pas exploiter les hydrocarbures du Québec.

2.3 Résultats

L'analyse de discours de la section précédente a permis de dégager des pistes de convergence, ou à l'inverse, de divergence, à travers cinq composantes principales de l'acceptabilité sociale, pour chacun des événements rapportés. L'analyse selon les secteurs (économique, académique, politique ou société civile) offre une perspective variée et donc plus représentative de la diversité des utilisations du terme selon les acteurs. Également, chaque secteur n'est pas uniforme et comporte une diversité de jugements sur l'acceptabilité sociale entre les différents individus d'un même secteur.

La méthodologie utilisée n'a pas la prétention d'être un reflet exact de toutes les positions des secteurs étudiés : elle n'est pas statistiquement représentative. Par contre, nous avons pu observer des représentants clés de certains secteurs, alors qu'ils s'exprimaient publiquement. Nous pouvons poser les limites suivantes aux résultats de cette méthodologie, qui devront être pris en compte lors de l'établissement des conclusions :

- représentativité incertaine des acteurs étudiés pour chaque secteur
- variations de discours entre les acteurs d'un même secteur (ex. discours d'un ministre provincial et d'un élu municipal)
- choix de ces acteurs limités à ceux sélectionnés par les organisateurs des événements étudiés
- décalage probable entre les discours lors des événements publics et l'utilisation réelle par les acteurs

2.3.1 Définitions

Il n'existe pas de consensus sur une seule définition de l'acceptabilité sociale. Par contre, plusieurs éléments sont partagés par tous les secteurs. D'abord, il est ressorti que définir l'acceptabilité sociale et ses constituants, par exemple par le travail du chantier du MÉRN, est loin d'être une perte de temps. Il s'agit plutôt d'un travail essentiel pour éviter les raccourcis qui peuvent nuire au terme.

Au niveau du secteur économique, le terme le plus largement utilisé est le permis social d'opérer (*Social Licence to Operate*). Cette appellation est problématique lorsque réduite à un permis à obtenir à un moment précis et qui servira de justificatif pour cesser le dialogue avec les parties prenantes, s'il est réducteur des valeurs des

acteurs concernés, ou s'il se limite à des compensations financières pour acheter le permis.

Au niveau du secteur de la société civile, une conception péjorative chez certains acteurs réduit déjà la portée de l'acceptabilité sociale. En effet, il est ressorti que ces acteurs voient l'évaluation de l'acceptabilité sociale comme un piège, ce qui peut entraîner à l'occasion un boycott d'outils basés sur une approche participative (BAPE, ÉES, ONÉ).

Du côté académique et de la société civile, on affirme que l'acceptabilité sociale est un concept *relatif* et *volatil* et que rendre un projet acceptable, via une ouverture, voire une co-construction, n'est pas la même chose que faire accepter son projet, via une compensation financière. Pour être démocratique, l'expression de l'acceptabilité sociale doit se rapprocher du consentement libre et éclairé, ce qui fait parfois défaut dans les communautés où l'emploi local dépend fortement du projet en question. Toutefois, l'acceptabilité sociale n'autorise pas en soit la réalisation de projets qui s'avèreraient néfastes pour l'environnement.

Enfin, le secteur politique est d'accord que l'acceptabilité sociale n'est ni un *référendum* ni une recherche d'*unanimité*, ce qui rejoint le caractère relatif et volatil établi plus haut. Cet aspect est repris récemment dans le livre vert sur l'acceptabilité sociale du MÉRN.

2.3.2 Gouvernance

Avec la disparition des Conférences Régionales des Élus (CRÉ) et des Centres Locaux de Développement (CLD), une refonte de la gouvernance locale est en cours.

La responsabilité du développement économique incombe aux élus locaux, des municipalités ou des municipalités régionales de comté (MRC). Or ces changements dans la gouvernance entraînent une confusion et le manque de constance a été critiqué par tous les secteurs, en particulier économique et politique. En ce qui a trait à la gouvernance à l'échelle des projets directement associés au fleuve Saint-Laurent, les tables de concertation régionales (TCR) pourront assurément renforcer la gouvernance et assurer des échanges, contribuer au dialogue et à la prise de décision.

Dans le secteur économique, on insiste surtout sur le fait que la dérive des responsabilités du gouvernement, ou son retrait, est pénalisante pour leurs affaires. Un cadre politique efficace, des régulations unies, des mécanismes clairs sont tous nécessaires pour réduire les risques associés à leurs projets, et permettent par le fait même de mieux encadrer l'acceptabilité sociale. Par exemple, un industriel avait critiqué le refus, selon lui arbitraire, du gouvernement du Québec d'octroyer le certificat d'autorisation à Ressources Strateco Inc. pour le projet de mine uranifère *Matoush*, après des investissements de la compagnie de 20 millions \$ par an entre 2006 et 2012. La raison donnée par le MDDELCC était l'absence d'acceptabilité sociale. Étant donné le manque de clarté sur ce que signifie réellement une « absence d'acceptabilité sociale », Strateco réclame en 2014 190 millions \$ au gouvernement du Québec (poursuite toujours en cours lors de la rédaction de ce mémoire).

Ainsi, non seulement le monde économique préférerait moins d'incertitude sur leurs projets, mais le secteur politique s'est aussi prononcé maintes fois en faveur d'un cadre plus uniforme de gouvernance. Par exemple, les rôles du MÉRN et du MDDELCC se chevauchent parfois, ce qui entraîne une confusion sur la juridiction des différents ministères. Une proposition de table interministérielle a été faite, ou du moins, un meilleur dialogue entre les ministères où les responsabilités s'entre-

coupent. Dans les propositions du livre vert, on retrouve également cette affirmation que les responsabilités du MÉRN sont peu connues du public et qu'elles doivent être clarifiées. Le MÉRN propose dans son document la mise en œuvre d'une stratégie de communication à ce sujet (Action 1 de l'orientation 1, p.27, Gouvernement du Québec (2016)). Finalement, leur cinquième orientation suggérant de renforcer les capacités d'analyse du ministère, autant sur les impacts, que les retombées économiques et les répercussions des projets, se verrait réalisé par la mise en place non seulement d'un bureau d'analyse d'impacts économiques des projets, mais aussi un bureau de coordination des grands projets au sein du MÉRN, qui assurerait autant la coordination interne qu'interministérielle.

2.3.3 Approche participative

Si les mécanismes de gouvernance doivent être plus clairs pour la plupart des acteurs de tous les secteurs, l'unanimité n'est pas aussi nette lorsqu'on parle plus précisément des approches participatives. Ce qui est sur, c'est que l'approche doit se faire en amont, alliant transparence et respect envers les parties prenantes. Ouverture, dialogue et empathie sont nécessaires pour qu'un climat de confiance s'installe.

Les opinions se divisent lorsque le mécanisme d'approche est étudié plus en détail. Si le secteur économique envisage plutôt un processus clair et défini, toujours afin de réduire le risque (voir sous-section ci-haut), le secteur politique et de la société civile plaident davantage pour un processus plus souple : selon la nature et l'étendu du projet, selon les collectivités et selon les enjeux.

Un décalage s'observe souvent entre différents éléments d'unanimité dans les discours des intervenants de certains secteurs, impliquant un manque de cohérence.

Par exemple, si une connaissance fine du terrain est recommandée largement, même de la part du secteur économique, on observe souvent, toujours de celui-ci, un amalgame des parties prenantes et des arguments contre le projet en question. Cette réduction des arguments est incohérente avec la variété d'acteurs et de leurs valeurs. Un autre exemple vise la nécessité d'avoir un débat ouvert, tandis que certains acteurs du secteur économique divisent les débats entre un premier, éduqué, et un deuxième, populaire. Cette division implique qu'une partie du débat peut être négligée, voire ignorée. Ces amalgames ou réductions d'une partie de la population affectée sont contraires à la volonté déclarée des promoteurs d'avoir un débat respectueux et un dialogue constructif.

Ces problématiques se reflètent dans des impacts sérieux, comme le boycott d'approches participatives (BAPE, ÉES, ONÉ) et la perte de confiance des parties prenantes dans le processus. Ces éléments rapportés par les intervenants de la société civile rejoignent celui du secteur académique, disant que la participation publique n'est pas synonyme d'acceptabilité sociale. Si elle est nécessaire, elle n'est pas une garantie de résultat.

Enfin, le temps alloué aux consultations est parfois problématique par rapport aux mandats politiques, généralement limités à quatre ans. Un dialogue continu, incluant une ouverture aux changements et à l'ajustement du projet initial peut devoir se faire sur une période plus longue.

2.3.4 Analyse d'impacts

L'acceptabilité sociale est liée à l'analyse d'impacts par la prise en compte des impacts sociaux, environnementaux et économiques, à différentes échelles. Selon

le document de réflexion du MÉRN, la conciliation des usages est inhérente d'une perspective d'acceptabilité sociale.

Or la démarche de recherche d'acceptabilité sociale est une opportunité, pour plusieurs des intervenants de tous les secteurs, de bonifier le projet initial, pour autant que des compromis soient réalisés et que le projet permette une telle adaptabilité (financière, matérielle, humaine...). Il s'agirait même, lorsque la volonté y est, d'une occasion de co-construction avec les parties prenantes. Toutefois, la co-construction peut être limitée, voire impossible, si en total désaccord avec les valeurs des parties prenantes. Alors, les promoteurs doivent prévoir une « porte de sortie ».

Les promoteurs qui ne sont pas préparés de façon adéquate à répondre aux questions liées aux impacts manquent de crédibilité et réduisent leurs capacités de co-construction. Ce dialogue crédible est pourtant essentiel. C'est ce qui émane aussi de tous les secteurs : le MDDELCC, le MÉRN, les promoteurs devraient faire l'objet d'une meilleure juridiction d'évaluation entre eux, au profit des meilleures compétences entre eux. Par exemple, un intervenant avait critiqué le manque d'expertise du BAPE à l'évaluation économique des projets, et avait suggéré la création d'une Agence d'évaluation des impacts économiques pour pallier ce manque. Dans le cas des hydrocarbures, un promoteur incapable de répondre aux questions liées aux impacts de son projet peut avoir un effet désastreux sur son acceptabilité sociale au même titre qu'un accident tel un déversement d'hydrocarbures en mer.

2.3.5 Bénéfices

Les bénéfices comme facteurs favorisant l'acceptabilité sociale sont un sujet particulièrement sensible. En lien avec le consentement libre et éclairé, il est évident

que des retombées importantes dans une communauté défavorisée ou en difficulté financière, peut diminuer la liberté de s'opposer à un projet *a priori* non accepté. Les redevances ne sont qu'un des avantages possibles du projet, mais elles ne sont pas un avantage net. Tous les secteurs semblent s'entendre sur le fait que les redevances doivent être connues en amont du projet, incluant les modalités (montants, région affectée, renouvelable ou non, etc.). Les entreprises doivent inclure ces montants dans leur budget, et un suivi doit être fait pour s'assurer que les modifications aux projets soient prises en compte. Ces modifications peuvent entraîner une perte d'acceptabilité sociale qui doit être considérée, surtout lorsqu'on considère que l'acceptabilité sociale peut s'avérer variable dans le temps et selon le contexte de mise en œuvre des projets.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette recherche s'est divisée en deux parties entre lesquelles plusieurs liens peuvent être tissés.

La première partie a permis d'identifier l'utilisation de l'acceptabilité sociale dans les définitions académiques, au Québec et à l'étranger, puis son utilisation dans différentes évaluations environnementales complétées, de projets d'hydrocarbures au Québec, sur une échelle de 10 ans. On y comprend que durant cette décennie, l'acceptabilité sociale a eu un impact croissant sur l'évaluation des projets d'hydrocarbures, au niveau des processus consultatifs tels que les BAPE ou les ÉES.

La deuxième partie a permis de comparer les utilisations de l'acceptabilité sociale par plusieurs acteurs de secteurs différents, afin de noter l'émergence de consensus, de divergences ou des points d'unanimité. Effectivement, des consensus, comme la nécessité de travailler en amont des projets avec les acteurs locaux, sont devenus évidents, mais certains aspects sont si divergents qu'ils deviennent incompatibles. Par exemple, la variabilité du contexte (projet, localisation, acteurs concernés) et des méthodes d'évaluation possibles¹⁰ de l'acceptabilité sociale, rend impossible pour l'instant une approche cadrée et fixe. C'est pourtant ce que souhaiteraient certaines entreprises, afin de réduire les risques de refus ou de retard de leur projet, et donc des coûts supplémentaires. Les limites importantes de la méthodologie de cette étude ne permettent pas d'analyses quantitatives. On ne peut affirmer que ces consensus et divergences sont représentatifs de l'ensemble des acteurs dans l'évaluation de l'accep-

10. Voir annexe 2, page 93.

tabilité sociale de projets d'hydrocarbures. Par contre, l'analyse qualitative, à partir d'intervenants clés, a fait en sorte que les comparaisons soient riches, permettant de dresser un portrait global de l'utilisation faite du concept de l'acceptabilité sociale, ce qui rejoint davantage les objectifs de cette recherche.

Le protocole de cette recherche a exclu une analyse plus théorique du terme d'acceptabilité sociale, afin de se concentrer sur les utilisations pratiques du terme dans les quatre grands secteurs étudiés. Cette démarche nous a semblé plus pertinente étant donné la place de plus en plus importante que le terme prend dans les processus de décisions publiques, quant aux projets liés aux hydrocarbures, qui était le focus de cette recherche.

En effet, l'acceptabilité sociale a un rôle sans équivoque à jouer dans la réalisation ou non des projets d'hydrocarbures. Aussi, on peut s'attendre à ce que le terme fasse son apparition dans les futures évaluations de tels projets. Le rôle qu'ont joué le BAPE ou les ÉES ne s'est toutefois pas limité à indiquer si l'acceptabilité sociale était acquise ou non : en son absence, des mesures (notamment financières) sont systématiquement proposées depuis 2009 afin de favoriser l'acceptabilité sociale. L'orientation du MÉRN qui est ouvertement de favoriser l'acceptabilité sociale est ambiguë. S'il est du rôle du MÉRN de développer des projets sur le territoire québécois, favoriser l'acceptabilité sociale ne devrait pas se faire à tout prix, malgré la vocation économique de ce ministère. Dans un contexte intégré de changements climatiques, le MÉRN ne peut se dissocier totalement des impératifs environnementaux des autres ministères de la province. En particulier, une approche en silo du MÉRN faisant la promotion de projets augmentant fortement l'émission de GES du Québec est incompatible avec une stratégie intégrée de réduction des GES pour lutter contre les changements climatiques. De plus, les mesures dites favorisant l'accepta-

bilité sociale, provenant du gouvernement, risquent de contribuer à l'impression que l'acceptabilité sociale est une façon de favoriser, à outrance, l'accord d'un projet. Si des groupes citoyens voient déjà en l'acceptabilité sociale un piège, les ministères responsable d'évaluer l'acceptabilité sociale devraient se limiter à son évaluation objective, suite à une véritable concertation en amont (audiences publiques, forums) où le promoteur doit prouver lui-même le bien-fondé de son projet. Le livre vert sur l'acceptabilité sociale du MÉRN, déposé à l'Assemblée nationale en février 2016, fait toujours l'objet de consultations particulières en commission parlementaire, au moment de la rédaction de ce mémoire.

Par ailleurs, l'évaluation de l'acceptabilité sociale n'est pas fixe. Si elle semble arbitraire, les outils associés cette dernière sont variables dans les rapports étudiés (approche participative, revue de presse, recensement des mesures d'opposition). En acceptant une définition de l'acceptabilité sociale comme étant relative et volatile, cette flexibilité d'outils de mesure est peut-être la meilleure méthode. Cela rejoint tout de moins le consensus que l'acceptabilité sociale ne peut être mesurée par un référendum à un temps donné, ni par l'obtention d'un simple consensus. En gardant une évaluation variable et souple de l'acceptabilité sociale, on permet une adaptation selon le contexte, les enjeux et les populations visées. Par contre, on autorise par la même occasion un flou méthodique qui peut être utilisé au détriment de certaines parties prenantes.

Il a aussi fallu dix ans depuis le rapport du BAPE sur les levés sismiques, en 2004, pour qu'une évaluation environnementale stratégique globale sur les hydrocarbures s'amorce, en 2014. Pourtant, les dix rapports précédents, incluant celui sur les levés sismiques, rapportent tous que les citoyens souhaitent un débat plus global. Dans ce contexte particulier, il est cohérent de rejeter le concept *pas dans ma cour*

(NIMBY), lui-même jugé par les parties prenantes comme étant trop réducteur de leurs revendications. L'ÉES globale sur les hydrocarbures est toujours en cours lors de la rédaction de ce mémoire. Toutefois, des considérations sur l'acceptabilité sociale y paraîtront sans doute.

Enfin, le contexte actuel des changements climatiques est avéré et, la plupart du temps, intégré aux politiques québécoises. Malgré l'augmentation apparente des termes de développement durable et de changements climatiques, plusieurs intervenants du secteur économique comme politique ne les intègrent pas concrètement dans leurs stratégies d'affaires, ni dans leurs dialogues avec les parties prenantes. Tout projet d'hydrocarbures au Québec, qui sous-entendrait une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, devrait s'inscrire dans une vision de transition énergétique. Or, est-ce que les potentiels projets d'hydrocarbures sont accompagnés d'autant d'efforts en énergies renouvelables, ou en électrification des transports? Les emplois et l'expertise qui doivent être créés dans ce secteur ne sont-ils pas destinés à être de courte durée? Créer de nouvelles infrastructures ou exploiter de nouveaux gisements d'hydrocarbures, notamment non conventionnels, sont-ils des risques que nous sommes prêts à prendre?

La définition académique la plus en accord avec les revendications de la société civile, ainsi que la meilleure crédibilité, est celle de *processus*, incluant la possibilité d'inacceptabilité ou de refus, ainsi qu'une ouverture au dialogue, voire de co-construction. On peut alors se questionner sur les facteurs et les forces qui font évoluer l'acceptabilité sociale, notamment du passage de l'acceptabilité à l'inacceptabilité? Enfin, si l'INM-UQAR reconnaît cette définition de processus, les entreprises qui utilisent plutôt la *social license to operate* devraient l'étudier et avoir une approche plus ouverte que simplement une mesure de réduire les risques d'implantation de leur

projet : en effet, il s'agit plutôt d'une occasion de bonifier leur projet et d'assurer une cohérence territoriale à long terme. Enfin, le MÉRN et le MDDELCC devraient réviser leurs rôles respectifs dans l'évaluation de projets d'hydrocarbures, entre autres. Une meilleure objectivité dans l'évaluation de l'acceptabilité sociale pourrait réduire la perception de *greenwashing* que certains acteurs ressentent de plus en plus.

ANNEXE I

CONSTATS SUR L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE SUR LE GAZ DE SCHISTE

- L'acceptabilité sociale ne se résume pas à une lecture binaire acceptable/inacceptable, mais relève de choix politiques et de modes de régulation. Elle est tributaire de la convergence des perceptions et de l'évaluation de l'industrie avec le modèle de développement ou les grands compromis sociaux, et elle est modulée par la dynamique de délibération et de dialogue.
- Les acteurs locaux et régionaux jouent un rôle clé dans l'ancrage territorial des projets relevant d'une stratégie nationale comme c'est le cas des projets énergétiques.
- L'opposition au gaz de schiste est trop complexe pour se réduire à un syndrome NIMBY. La controverse entourant l'industrie ne se limite pas à des conflits de voisinage ou à des enjeux de proximité, mais elle remet en question plus largement le mode de décision et de régulation des activités industrielles dans la perspective d'un modèle renouvelé de développement.
- Les enjeux de l'industrie touchent les processus politiques et de régulation de l'environnement, l'économie, ainsi que les savoirs. Ils concernent notamment l'adap-

- tation du cadre réglementaire, la capacité de l'état à faire respecter ses normes, la révision des processus décisionnels favorisant la participation de nouveaux acteurs, les risques pour l'eau et la domination appréhendée de certains intérêts.
- Au Québec, le manque d'information, les impacts appréhendés et l'impression d'un manque d'encadrement ont nourri une opposition croissante vis-à-vis l'industrie. Six facteurs ont contribué à la non-acceptabilité sociale de l'industrie : 1) l'attitude de l'état ; 2) le manque d'ouverture des processus décisionnels ; 3) la prédominance de l'économie comme unique référent décisionnel ; 4) une connaissance scientifique sujette à controverse ; 5) la méconnaissance et la non-prise en compte des dynamiques territoriales particulières ; 6) l'incertitude.
 - Le point de vue sur l'industrie a évolué, pour passer d'une ouverture à son implantation à une fermeture progressive. La radicalisation s'explique à la fois comme le résultat de la recherche d'information et le positionnement ambigu des deux gouvernements qui se sont succédé vis-à-vis de la filière.
 - Les motifs d'opposition ont évolué : s'il s'agissait à l'origine d'obtenir davantage d'informations relativement à l'industrie, à ses techniques et à ses impacts, le discours s'est radicalisé au fil du temps pour mettre directement en cause la pertinence de la filière.
 - L'opposition est portée par des inquiétudes quant aux impacts environnementaux de l'industrie, des préoccupations quant aux choix énergétiques, des propositions de modernisation réglementaire, des doutes sur la transparence des industries et des gouvernements et des questionnements sur le contrôle et la gouvernance du territoire.
 - L'opposition contre le gaz de schiste n'a pas été plus importante dans les municipalités les plus peuplées ou dans les municipalités les plus favorisées, mais elle

est corrélée au taux de participation aux élections ainsi qu'au fait d'être ou non un territoire ciblé par l'industrie.

- La structuration progressive du mouvement d'opposition a été déterminante dans le succès de la mobilisation de même que le cadrage autour de la demande rassembleuse de moratoire.
- Les Québécois sont plus réticents à l'égard du gaz de schiste que les Américains, car ils sont plus sensibles aux enjeux environnementaux et plus critiques quant aux bénéfices économiques anticipés. Davantage que les Américains, les Québécois craignent que les risques environnementaux affectent leurs concitoyens tout en ne profitant qu'à la grande industrie.
- Ce sont les informations qui sont sensibles aux risques qui sont jugées les plus crédibles. Plutôt que de les réduire, l'information tend donc à renforcer les craintes liées aux impacts de l'industrie et de sa technologie.

ANNEXE II

MÉTHODOLOGIES D'ÉVALUATION DE L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DE PROJETS RELIÉS AUX HYDROCARBURES, AU QUÉBEC.

Méthodologies d'évaluation de l'acceptabilité sociale de projets reliés aux hydrocarbures, au Québec.

Projet

Méthodologies d'évaluation

Évaluation environnementale stratégique en milieu marin, phase 1, 2009-2010 (AECOM)	Consultation sur invitation (communautés régionales, locales et autochtones) : annulée Consultation nationale sur le web : annulée
Évaluation environnementale stratégique en milieu marin phase 2, 2010-2013 (GENIVAR)	Approche participative : <ul style="list-style-type: none">— Ateliers de partage d'information sur invitation (organismes régionaux, nationaux et communautés autochtones)— Séances publiques de partage d'information avec les communautés côtières et insulaires— Consultation en ligne sur la version préliminaire du rapport de l'ÉES2 auprès de la population en général— Dépôts de mémoires sur le site web de l'ÉES2
Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec, 2010-2011 (BAPE)	Audience publique : <ul style="list-style-type: none">— Prestations orales— Dépôts de mémoires
Évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste, 2011-2013 (Comité de l'ÉES)	— Commande de l'étude S4-1 : Analyse des facteurs influant sur l'acceptabilité sociale de l'industrie du gaz de schiste au Québec (2013). Université du Québec à Rimouski – Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial. — Visites terrain des membres du comité afin de comparer les perceptions du public et des élus.

suite à la page suivante...

Tableau 1 : ... (suite de la page précédente)

Projet	Méthodologies d'évaluation
Étude S4-1, 2013 (Fortin et Fournis)	Analyse des facteurs influant sur l'acceptabilité sociale : — Revue documentaire des 200 mémoires déposés au BAPE sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec (2010-2011) — Analyse cartographique et statistique selon dynamiques sociales sur plus de 500 municipalités — Séries d'entretiens auprès d'entreprise gazière (1), d'élus et municipalités (3), de citoyens (5) et de représentants d'UPA (4)
Commission d'enquête sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent, 2014 (BAPE)	Audience publique : — Prestations orales — Dépôts de mémoires
Évaluation environnementale stratégique propre à Anticosti, 2014-en cours (MÉRN)	Enquête qualitative : — Entrevues individuelles et entrevues de groupe

ANNEXE III

QUESTIONS POUR TRANSCANADA - RENCONTRE AVEC LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSIN VERSANT DU QUÉBEC (ROBVQ)

Règlementation

1) TransCanada a-t-elle, en vertu de l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement, transmis au ministre de l'Environnement l'avis requis décrivant la nature générale du projet ? Si non, à quel moment prévoit-elle l'envoyer ?

2) TransCanada a-t-elle obtenu l'autorisation requise à l'article 35(2)b) de la Loi sur les pêches, lui permettant de passer outre l'interdiction prévue à l'article 35(1) de cette même loi. Le cas échéant, un plan compensatoire, tel que requis par la réglementation en vigueur, a-t-il été élaboré ?

3) TransCanada propose-t-elle des mesures de compensation pour la perturbation ou destruction de milieux humides et hydriques ? Si oui, de quel type ? Restauration de milieux, protection de milieux existants, création de milieux, etc. ?

4) Au Québec, il y a un nouveau règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections pour protéger des sources d'eau potable. Toutes les municipalités

devront faire des études de vulnérabilité et plans de protection des sources dans les prochaines années. Comment Transcanada envisage conjuguer avec cette nouvelle réalité municipale ?

Tracé de l'oléoduc 1) Concernant le tracé, quand la version finale sera-t-elle disponible ?

2) Prévoyez-vous la construction d'un nouveau terminal, en vue de remplacer celui de Cacouna ? Si oui, quel(s) site(s) envisagez-vous ?

3) Comptez-vous revoir tout le tracé de la province de Québec ou seulement une partie ? Le tracé sera-t-il grandement modifié ?

4) Quelle est actuellement l'échelle de précision du tracé ?

5) Serait-il possible de nous fournir une carte géoréférencée et précise du nouveau tracé pour la portion qui doit être construite pour la province de Québec ?

6) Pour le choix du tracé, dans un secteur donné, comment faites-vous, lorsqu'aucune connaissance sur le niveau de vulnérabilité des nappes aquifères n'est disponible, pour vous assurer que le risque de contamination de telles nappes est réduit au minimum ?

7) Pour le choix du tracé au Québec, est-ce que TransCanada fait le maximum pour réduire au minimum le nombre de traverses de cours d'eau et la distance en milieu humide ? Si oui, veuillez expliquer comment vous procédez.

Risques liés aux déversements accidentels et aux fuites insidieuses et comment la compagnie compte y faire face

1) Quels sont les moyens financiers dont dispose la compagnie en cas d'accident, pour assurer les coûts de dépollution, restauration des milieux, etc.

2) Le long de la ligne, y a-t-il des emplacements de prévus pour le stockage d'équipement en cas d'intervention pour un déversement ? Si oui, quelles sont leurs localisations et à quelle distance moyenne seront-ils implantés les uns des autres

3) En cas de déversement dans une zone humide, la compagnie compte-t-elle intervenir ou procéder à une intervention naturelle ? Donnez un exemple concret et précis d'intervention.

4) Quelles seront les techniques employées pour ramasser les déversements et en minimiser les impacts si le déversement se produit l'hiver en présence de glace sur le fleuve ? Ces techniques ont-elles déjà été éprouvées ailleurs ? Quelle est leur efficacité ?

5) Accepteriez-vous de fournir la composition exacte des diluants et additifs utilisés pour le transport du pétrole dans vos conduites ?

6) À partir de quels volumes déversés déclarez-vous les fuites et procédez-vous à des travaux de restauration des milieux ?

7) En cas de petite fuite ($<1,5\%$ du débit), quel est le plan d'intervention de la compagnie ? Pouvez-vous nous fournir un exemple concret d'intervention ?

8) Des études de suivis/impact sur le long terme sont-elles mises en place pour chaque déversement ?

9) Advenant un bris d'oléoduc important en amont d'une prise d'eau municipale qui alimente des milliers de personnes et qui serait condamnée, au moins

temporairement, comment, concrètement, comptez-vous procéder pour assurer l'approvisionnement en eau potable pour ces citoyens jusqu'à ce qu'une nouvelle prise d'eau sécuritaire soit aménagée ?

10) Dans le volume 2 de l'AES, Transcanada affirme : "Énergie Est s'engage à ne produire aucun effet susceptible d'altérer l'état de l'eau souterraine après la construction." Avez-vous envisagé une contamination possible des nappes suite à un bris et une infiltration dans les sols ?

11) En cas de fuites/accidents, quels moyens prévoyez-vous pour rendre les plans d'intervention opérationnels ? Quelle est la fréquence d'entraînement des personnes chargées d'intervenir ?

Risques liés à la construction des traversées de cours d'eau et milieux humides

1) Quelles sont les mesures d'atténuation prévues contre le tassement des sols en milieux humides ?

2) Par quelles méthodes comptez-vous traverser les rivières Etchemin et Outaouais, dont la traversée par FDH a été jugé infaisable par la firme Entec ?

3) Un article paru dans le soleil le 03/04/2014 <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201504/02/01-4857951-passage-sous-le-fleuve-energie-est-veut-encastrent-son-pipeline-dans-le-beton.php> affirme que TransCanada souhaite faire traverser le pipeline sous le Saint-Laurent dans un tunnel de béton. La compagnie affirme qu'aucune fuite ne sera possible. A-t-elle pris en compte le vieillissement du matériel, les possibles fissurations qui pourraient se produire et les fuites par ces fissures en cas d'accident dans le tunnel ?

Sécurité

1) Pouvez-vous expliquer quelles sont les mesures de sécurité supplémentaires auxquelles vous êtes assujettis lors du passage d'un oléoduc dans une zone reconnue pour son activité sismique et donner 3 exemples concrets de telles mesures ?

2) Est-ce vrai que la plupart des fuites provenant des pipelines d'envergure sont découvertes par des citoyens ou employés de sociétés pipelinières plutôt que par les systèmes de détection de fuites eux-mêmes ? Voudriez-vous élaborer sur ce sujet ?

Démantèlement

1) Dans l'AES volume 1, Transcanada affirme pour l'abandon des oléoducs sous les cours d'eau : « Par conséquent, aucun effet direct de la désaffectation et de la fermeture de l'oléoduc n'est prévu sur les poissons et leur habitat » la compagnie a-t-elle étudié les impacts sur le long terme, comme par exemple la contamination par les métaux due à la dégradation de la conduite ? Voir sur le très long terme, si des affaissements/effondrements pouvaient se produire avec le vieillissement de la conduite qui aurait des conséquences sur l'hydrodynamique du fleuve ?

Acceptabilité sociale

1) Transcanada travaille-t-elle à "obtenir" l'acceptabilité sociale de son projet et si oui, comment s'y prend-elle et comment la mesure-t-elle ?

ONÉ/BAPE

1) Quels sont les prochaines étapes et l'échéancier pour le dépôt du projet et les audiences à l'ONÉ ?

BIBLIOGRAPHIE

- Actes du Forum sur l'acceptabilité sociale. 2015. *Acceptabilité sociale, où en sommes-nous, au Québec ? Sous la direction de Marie-Josée Fortin et Yann Fournis*. En ligne. <http://inm.qc.ca/Centre_doc/ActesForumAS.pdf>. Éditions du GRIDEQ. Consulté le 5 septembre 2015.
- AECOM Tecsult Inc. 2010. *Évaluation environnementale stratégique de la mise en valeur des hydrocarbures dans le bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent*. Rapport préliminaire en appui aux consultations. Pages 12–3, 12–4.
- Arsenault, Julien. 2014. *L'acceptabilité sociale, le prochain grand défi de l'industrie pétrolière*. Dans *La Presse Canadienne*. En ligne. <<http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/201410/26/01-4812750-lacceptabilite-sociale-le-prochain-grand-defi-de-lindustrie-petroliere.php>>. Consulté le 15 septembre 2015 .
- Binder, Michael. 2014. *L'acceptabilité sociale, un enjeu acceptable ?* Commission canadienne de sûreté nucléaire. En ligne. <<http://www.nuclearsafety.gc.ca/fra/pdfs/Presentations/President/2014/20141008-Is-Social-Licence-a-Licence-to-Stall-Binder-FRA.pdf>>. Consulté le 5 avril 2015.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2004. *Rapport du Comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. Rapport d'enquête et d'audience publique. Gouvernement du Québec. ISBN 2550430778. Page 95.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2006. *Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna*. Rapport d'enquête et d'audience publique. Gouvernement du Québec. ISBN 9782550483274.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2011. *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*. Rapport d'enquête et d'audience publique. Gouvernement du Québec. ISBN 9782550610687.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2014. *Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent*. Rapport d'enquête et d'audience publique. Gouvernement du Québec. ISBN 9782550718109.

- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (a). 2007. *Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes*. Rapport d'enquête et d'audience publique. Commission d'examen conjoint - rapport principal. Gouvernements du Canada et du Québec. ISBN 9782550497882.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (b). 2007. *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est*. Rapport d'enquête et d'audience publique. Gouvernement du Québec. ISBN 9782550503712.
- Caron-Malenfant, Julie et Conraud, Thierry. 2009. *Guide pratique de l'acceptabilité sociale : pistes de réflexion et d'action*. DPRM editions. ISBN 9782981069412.
- Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste. 2014. *Évaluation Environnementale Stratégique sur le gaz de schiste*. Rapport synthèse. Gouvernement du Québec. ISBN 9782550645429.
- Conseil patronal de l'environnement du Québec. 2012. *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*. En ligne. <http://www.cpeq.org/files/guides/guide_bonnespratiques_web.pdf>.
- Flanagan, Erin. 2015. «Crafting an effective canadian energy strategy». Dans *Pembina Institute*. En ligne. <<http://www.pembina.org/pub/crafting-an-effective-canadian-energy-strategy>>. Consulté le 5 octobre 2015.
- Fortin, Marie-Josée. 2012. *L'acceptabilité sociale, qu'en savons-nous en 2012? Forum sur l'acceptabilité sociale*. En ligne. <http://www.academia.edu/7573088/Conférence_douverture_L_acceptabilité_sociale_qu_en_savons-nous_en_2012>. Consulté le 3 mai 2015.
- Fortin, Marie-Josée et Brisson, Geneviève. 2015. *Acceptabilité sociale, énergies, ressources naturelles : une perspective territoriale*. GRIDEQ-CRDT, Université du Québec à Rimouski.
- Fortin, Marie-Josée et Fournis, Yann. 2013. *Facteurs pour une analyse intégrée de l'acceptabilité sociale selon une perspective de développement territorial : L'industrie du gaz de schiste au Québec*. GRIDEQ-CRDT, Université du Québec à Rimouski.
- Genivar. 2013. *Évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2)*. Rapport d'étude.

- Gouvernement du Canada. 2014. *Responsabilité sociale des entreprises*. Dans *Affaires mondiales Canada*. En ligne. <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/topics-domaines/other-autre/csr-rse.aspx?lang=fra&_ga=1.70421904.1281736818.1433440129>. Consulté le 5 avril 2015.
- Gouvernement du Québec. 2015a. *Favoriser l'acceptabilité sociale des projets de mise en valeur du territoire public ainsi que des ressources énergétiques et minérales*. Document de réflexion. ISBN 9782550728696.
- Gouvernement du Québec. 2015b. *Fiche du terme : Acceptabilité sociale*. Dans *Thésaurus de l'activité gouvernementale*. En ligne. <<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=15546>>. Consulté le 10 septembre 2015.
- Gouvernement du Québec. 2015c. *Le Québec sur la voie du développement durable*. Dans *Développement durable - A propos du développement durable*. En ligne. <<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm>>. Consulté le 10 septembre 2015.
- Gouvernement du Québec. 2015d. *L'ÉES globale sur les hydrocarbures*. Dans *Les évaluations environnementales stratégiques*. En ligne. <<http://hydrocarbures.gouv.qc.ca/evaluations-environnementales-strategiques.asp#global>>. Consulté le 10 septembre 2015.
- Gouvernement du Québec. 2016. *Orientations du Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles en matières d'acceptabilité sociale*. Livre Vert. ISBN 9782550744412.
- Institut du Nouveau Monde. 2013. *Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel*. avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles.
- Saucier, Carol, Côté, Gilles, Fortin, Marie-Josée, Jean, Bruno, Lafontaine, Danielle, Feurtey, Évariste, Guillemette, Magella, Méthot, Jean-François et Wilson, James. 2009. *Développement territorial et filière éolienne - Des installations éoliennes socialement acceptables : élaboration d'un modèle d'évaluation de projets dans une perspective de développement territorial durable*. Unité de recherche sur le développement territorial durable et la filière éolienne. Page 4.

- Schweizer-Ries, Petra. novembre 2008. *Energy sustainable communities : Environmental psychological investigations*. *Energy Policy*. 36(11):4126–4135. ISSN 03014215. DOI 10.1016/j.enpol.2008.06.021.
- Shields, Alexandre. décembre 2014. *Ottawa pressé d'évaluer les GES liés au projet Énergie Est*. Dans *Le Devoir*. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/426501/des-groupes-ecologistes-present-ottawa-d-evaluer-les-ges-lies-au-projet-energie-est>>. Consulté le 11 mai 2015.
- Shields, Alexandre. juin 2015a. *Les groupes environnementaux dénoncent un «BAPE à rabais»*. Dans *Le Devoir*. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/442303/les-groupes-environnementaux-denoncent-un-bape-a-rabais-sur-energie-est>>. Consulté le 13 septembre 2015.
- Shields, Alexandre. mai 2015b. *L'intérêt public à huis clos*. Dans *Le Devoir*. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/439800/acceptabilite-sociale-huis-clos>>. Consulté le 10 octobre 2015.
- Shields, Alexandre. mai 2015c. *Un chantier acceptable?* Dans *Le Devoir*. En ligne. <<http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/440264/acceptabilite-sociale-un-chantier-acceptable>>. Consulté le 10 octobre 2015.
- Statoil. 2015. *Shareholders : Top 20 shareholders*. Dans *Investors Center*. En ligne. <<http://www.statoil.com/en/InvestorCentre/Share/Shareholders/Top20/Pages/default.aspx>>. Consulté le 10 septembre 2015.
- Szarka, Joseph. 2004. «Wind power, discourse coalitions and climate change : Breaking the stalemate?». *European Environment*. 14:328. DOI 10.1002/eet.367.
- Wüstenhagen, Rolf, Wolsink, Maarten et Bürer, Mary Jean. mai 2007. *Social acceptance of renewable energy innovation : An introduction to the concept*. *Energy Policy*. 35(5):2683–2691. ISSN 03014215. DOI 10.1016/j.enpol.2006.12.001.